

Panorama de l'ESS

Années 2022-23



L'actualité chiffrée de l'ESS
de l'Observatoire Régional de
l'Économie Sociale et Solidaire
en Île-de-France



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Ile-de-France





Depuis plus de 60 ans, nous sommes au coeur de l'Économie Sociale et Solidaire

Ensemble, nous agissons en faveur de

- la solidarité
- l'environnement
- la Responsabilité Sociale de l'Entreprise



Scannez ici
pour en savoir plus



La Macif,
c'est vous.

Crédit photo : Hero Images / Fancy / GraphicObsession
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

ÉDITORIAL

L'ESS est une forme d'économie indispensable pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux du XXIème siècle. Libérée de l'obsession de la lucrativité, elle peut mener une activité économique respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement. Elle peut également porter des activités indispensables au développement local et au bien-être des citoyens.

Dans tous les secteurs d'activité, des structures de l'ESS se créent, innovent et font vivre des territoires. Forte de plus de 400 000 emplois en Île-de-France, l'ESS représente une part de l'économie qui ne délocalisera pas, qui ne spéculera pas, et qui placera toujours son objet social avant tout objectif de lucrativité.

La crise sanitaire a montré une nouvelle fois que les structures ESS résistent mieux aux crises et qu'elles sont un agent indispensable pour répondre aux besoins urgents des populations lorsque des événements de cette nature apparaissent. Il est nécessaire de préserver et développer cette caractéristique, en accentuant l'adaptation et le déploiement des dispositifs de soutien aux structures ESS.

Ce panorama au format renouvelé a pour vocation de donner à voir les caractéristiques et l'implantation de l'ESS en Île-de-France. Il est un document utile pour mieux connaître cette forme d'économie, mieux l'identifier, la comprendre, la soutenir.



Youssef Achour,
Président de la CRESS Île-de-France

SOMMAIRE

L'ESS, qu'est-ce que c'est ?
L'ESS en Île-de-France
Les familles de l'ESS en Île-de-France
Les secteurs d'activité des structures ESS
Taille des structures ESS
Place de l'ESS dans l'activité économique Francilienne
Conjoncture de l'ESS en Île-de-France
Les emplois ESS
Méthodologie

- page 4
- page 8
- page 12
- page 21
- page 33
- page 35
- page 37
- page 39
- page 43

L'ESS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des entreprises privées organisées sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'entreprises sociales (voir article 1 de la loi du 31 juillet 2014 ci-contre).

L'ESS est une économie du quotidien, ancrée dans les territoires : c'est aussi bien l'association de quartier où l'on retrouve ses voisin-es, que le club sportif implanté

dans notre ville, la mutuelle dont on est adhérent.e, le gîte où l'on passe ses vacances, le supermarché coopératif où l'on fait ses courses, la banque coopérative de dépôt et de détail dont on est sociétaire, la coopérative agricole qui produit notre alimentation ou encore le centre de soins à proximité de chez soi. Cela fait de l'ESS une économie multiforme qui touche à l'ensemble des aspects de la vie.

L'ESS en France, c'est :



2,5 millions d'emplois, dont 67% sont occupés par des femmes.



10,2% de l'emploi salarié français.



Plus de 209 000 établissements employeurs, dont 83,8% sont des associations.



13,6% de l'emploi au sein de l'économie privé.

LA LOI DU 31 JUILLET 2014 DONNE POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE UNE DÉFINITION LÉGALE :

Selon la loi, l'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associé.e.s, des salarié.e.s et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise,
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées [...].

L'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme :

- De coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations,
- De sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions.

L'économie sociale et solidaire : une économie par et pour les personnes

Une économie par les personnes – comme le présente la loi de 2014, l'ESS se présente tout d'abord comme une économie gouvernée par les individus et collectifs qui y prennent part. Chaque adhérent·e ou sociétaire d'une entreprise de l'ESS peut s'exprimer sur la conduite de l'activité de sa structure, indépendamment de sa contribution financière, de sorte qu'au sein des instances de gouvernance le principe d'1 personne = 1 voix soit respecté. Ainsi, contrairement aux sociétés de capitaux, les entreprises de l'ESS sont des sociétés de personnes qui se prémunissent de toute prise de pouvoir par le capital, et garantissent par la même occasion l'exercice de la démocratie en leur sein. C'est ce qui fonde leur nature profondément sociale.

BREF HISTORIQUE DE L'ESS

L'ESS puise ses racines dans la longue histoire de la coopération et de la solidarité humaine. On trouve les traces des premières coopératives agricoles dès le XIII^{ème} siècle dans le Jura, lorsque les paysan·nes décident de mutualiser leurs productions en temps de crise. Les grandes fondations qui gèrent aujourd'hui des établissements de santé sont quant à elles les héritières de la philanthropie chrétienne, puis laïque, qui a déployé des siècles durant d'importantes institutions de la solidarité en France. Mais, surtout, l'ESS se structure dans le sillage des aspirations sociales et politiques de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, en plein développement du capitalisme industriel et financier. En réponse à l'augmentation des inégalités sociales et de la pauvreté, ce qui deviendra l'ESS plus tard repose alors en partie sur l'organisation du mouvement ouvrier en coopératives, associations et sociétés de secours mutuel qui renouvèlent les pratiques d'échange dans une perspective plus égalitaire et solidaire et visent à se libérer des risques que fait peser le capitalisme sur les corps. Quant à la facilitation de l'accès au crédit pour les professions libérales et agricoles, il est permis par le développement de la coopération dans le secteur bancaire, encouragé par l'État. Au début du XX^{ème} siècle, la liberté d'association favorise l'émergence des mouvements de l'éducation populaire. Dans le courant du XX^{ème} siècle, l'ESS est de plus en plus considérée comme une actrice économique et politique de premier plan, ses statuts sont légalement reconnus et sa contribution aux solidarités du quotidien en fait une partenaire essentielle de la mise en oeuvre des politiques publiques.

Une économie pour les personnes – Economie « par » les personnes, l'ESS est également une économie au service des personnes, répondant à leurs besoins sur de très nombreux secteurs d'activités (un « but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices », selon la loi). Elle est ainsi une actrice majeure de la solidarité et des aspirations à transformer la société. L'impact général de ses entreprises ne peut donc pas se mesurer quantitativement par la seule valorisation d'un capital investi, mais bien plutôt par la diversité de leurs contributions à l'amélioration du bien-être social.

Une économie des territoires

Qui dit société de personnes, dit aussi organisations attachées aux lieux de vie de ces personnes. Les entreprises de l'ESS sont, de ce fait, des actrices de premier plan de la vie économique, sociale, culturelle et éducative des territoires dont elles sont également le reflet. Ancrées historiquement dans les territoires, elles en valorisent l'ensemble des ressources en fonction des besoins identifiés tout en coopérant de près avec les collectivités, les habitant·es et les autres organisations privées. Cette ambition peut se concrétiser par des projets territoriaux fédérant plusieurs structures dans une perspective de développement local. Il en va ainsi des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) ou des Sociétés Coopératives à Intérêt Collectif (SCIC) qui intègrent salarié·es, bénévoles, entreprises et collectivités à leur gouvernance.

Un pilier de l'organisation du tissu économique

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité de l'économie où elle joue un rôle moteur. La forme démocratique de ses entreprises permet à de nombreux acteurs et actrices économiques de s'associer, coopérer et mutualiser leurs ressources afin de garantir la pérennité de leurs activités ou encore de porter ensemble des projets communs via leur constitution en réseau ou fédération. On peut également ajouter que l'ESS, par le biais de ses banques coopératives, est l'une des sources les plus importantes du financement de l'économie (et de l'ESS elle-même).



Un réservoir d'innovations pour l'avenir dans les secteurs et filières

Face aux risques du présent et ceux de l'avenir, l'ESS est enfin une source de solutions innovantes qui se déploient dans tous les domaines. Dans l'action sociale, les loisirs, l'enseignement, la culture, la santé, les entreprises de l'ESS qui y occupent déjà un rôle important et réinventent les modes d'échange en réponse à des besoins encore mal satisfaits. Mais elles sont aussi, et de plus en plus, pionnières sur de nouveaux champs d'activités qui concernent les transitions à venir : la transition énergétique, l'économie circulaire, les activités liées au « bien vieillir », la mobilité durable et inclusive, l'économie numérique, les communs, etc. L'ESS y représente un potentiel immédiatement activable pour repenser nos modes de vie dans la perspective d'une société adaptée à l'ensemble des besoins humains et aux limites planétaires.

L'ESS en Île-de-France, c'est :



33 277 établissements ESS, (6,9% du total des établissements et 7,1% des établissements privés).



Plus de 441 000 emplois ESS, (7,2% du total des emplois et 9,3% des emplois privés).



13,3 emplois et 10,4 ETP en moyenne par établissement (9,9 emplois et 8,7 ETP pour le privé hors ESS)

L'ESS, EN ÎLE-DE-FRANCE

La région d'Île-de-France est un territoire économique particulier qui concentre environ 19% de la population nationale et contribue à hauteur de 30% au PIB. Ses zones urbaines, caractérisées par une forte densité, hébergent un grand nombre d'entreprises privées classiques et de l'ESS et sont le lieu d'implantation de nombreux sièges de grandes entreprises, qui profitent du réseau de communication de la région pour piloter leurs activités sur l'ensemble du territoire national.

Les conditions susmentionnées contribuent à expliquer pourquoi, malgré le fait que la région compte le plus grand nombre d'emplois et d'établissements de l'ESS du pays, la part de cette dernière dans l'économie francilienne est plus faible qu'au niveau national.

... >>

>> Bien qu'étant la région la plus urbanisée du pays, l'Île-de-France est un territoire diversifié qui conserve d'importantes zones rurales. Les établissements de l'ESS se répartissent de façon plus harmonieuse sur le territoire que ceux de l'économie privée classique, fortement centralisée à Paris et, dans une moindre mesure, à La Défense. Le même constat s'applique aux secteurs d'activité : alors que l'économie privée classique est fortement concentrée dans les secteurs des services et de la finance, les établissements de l'ESS, pour leur part, exercent une diversité d'activités. Particulièrement présents dans les secteurs de l'action sociale, des arts et spectacles, de l'enseignement et des sports et loisirs, l'ESS assure des quasi-services publics.

L'ESS contribue également à une meilleure égalité entre hommes et femmes en matière d'emploi sur le territoire : dans tous les départements de la région, les femmes occupent plus de deux tiers des emplois de l'ESS, alors que dans l'économie privée classique, la participation des femmes à l'emploi diminue

dans les zones moins urbanisées, comme le Val-d'Oise ou l'Essonne, où seulement près d'un tiers des emplois sont occupés par des femmes.

L'ESS se caractérise également par sa présence dans des territoires touchés par des inégalités territoriales, sociales et économiques, souvent délaissés par les entreprises privées classiques, comme c'est le cas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans la région, l'ESS est responsable de près de 40% de l'emploi dans les 272 QPV franciliens, qui regroupent 12,9% de la population. Sa présence dans les communes rurales de la région permet par ailleurs de dynamiser les cœurs de ville et de créer des emplois non délocalisables, apportant de nombreux bénéfices à ses habitants.

L'ESS est donc un outil au service du territoire et de ses habitants qui contribue à la création d'emplois durables et locaux, à la dynamisation de l'économie et au maintien et développement de la cohésion sociale et territoriale.

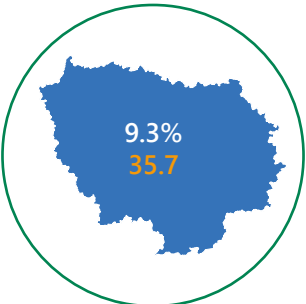
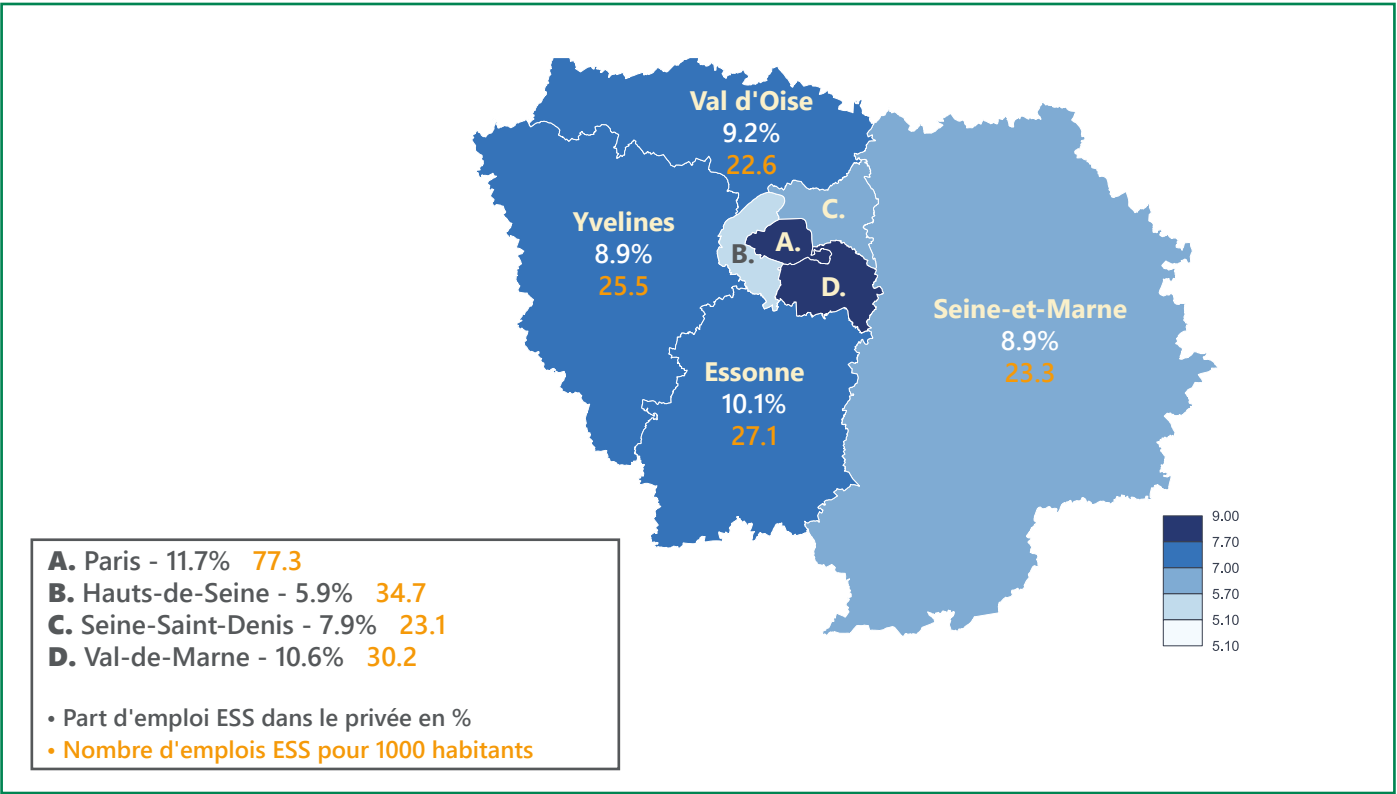
GRANDS CHIFFRES ET CARTES

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOIS ESS PAR DÉPARTEMENT

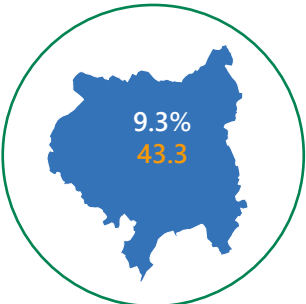
Territoire	Établissement ESS	Part d'Établissements ESS	Part d'Établissements ESS au sein du privé	Emplois ESS	Part d'emplois ESS	Part d'emplois ESS dans le privé
France Entière	209 663	8,9 %	9,5 %	2 590 960	10,2 %	13,6 %
Région Île-de-France	33 277	6,9 %	7,1 %	441 673	7,2 %	9,3 %
Paris	13 421	7,2 %	7,4 %	168 609	9,0 %	11,7 %
Seine & Marne	2 840	7,1 %	7,6 %	33 458	6,9 %	8,9 %
Yvelines	2 952	7,2 %	7,6 %	37 608	7,0 %	8,9 %
Essonne	2 603	7,5 %	7,9 %	35 625	7,5 %	10,1 %
Hauts-de-Seine	3 397	5,7 %	5,9 %	56 965	5,1 %	5,9 %
Seine-Saint-Denis	3 076	6,2 %	6,4 %	38 214	5,7 %	7,9 %
Val de Marne	2 811	6,8 %	7,1 %	42 741	7,7 %	10,6 %
Val d'Oise	2 177	6,5 %	6,8 %	28 453	7,0 %	9,2 %
Métropole du Grand Paris	23 087	6,7 %	6,6 %	311 693	7,3 %	9,3 %

L'emploi :

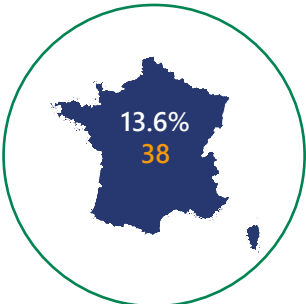
LA PART DE L'EMPLOI DANS L'ESS PAR DÉPARTEMENT



Région Île-de-France



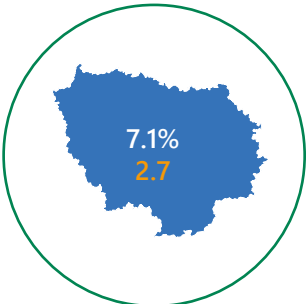
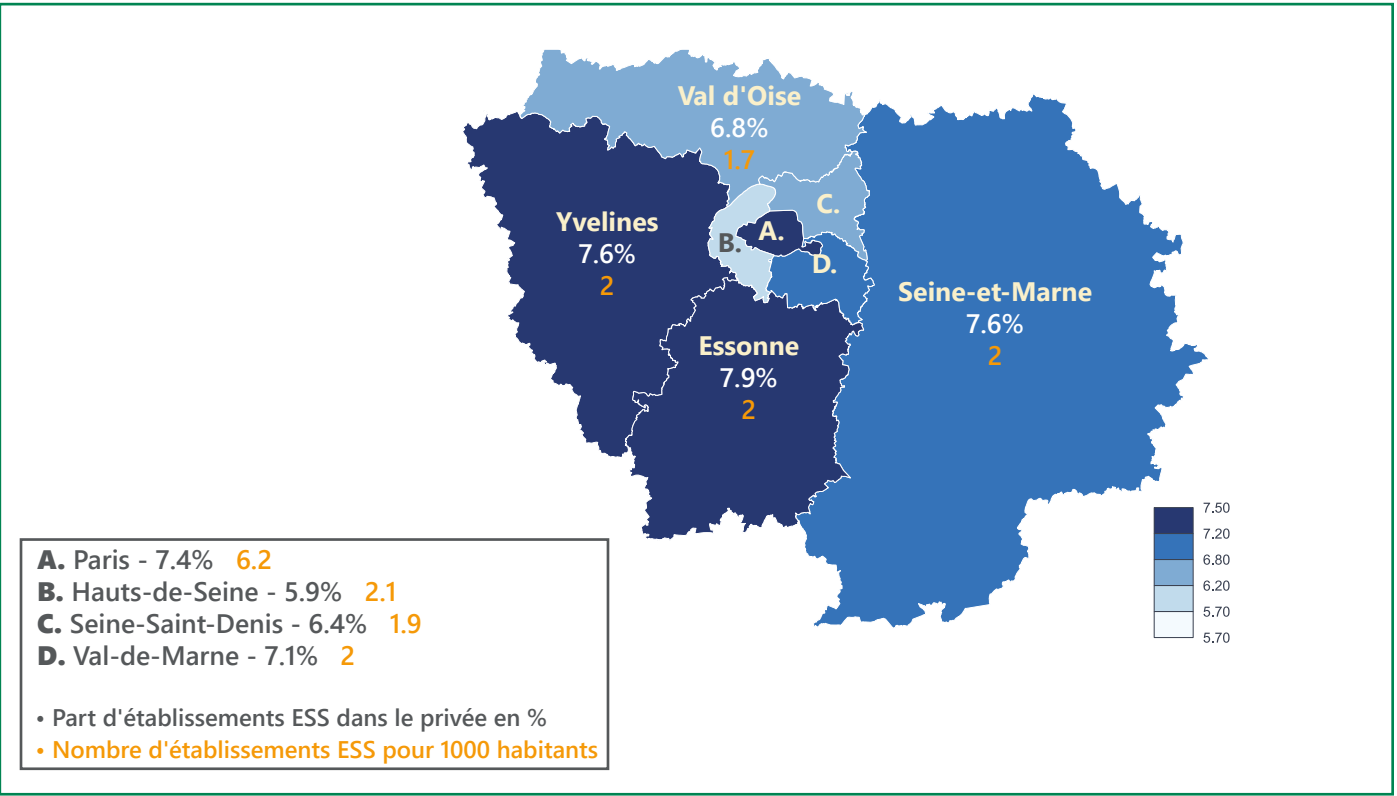
Métropole du Grand Paris



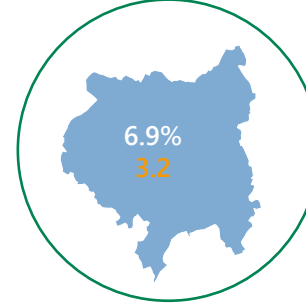
France

Les établissements employeurs :

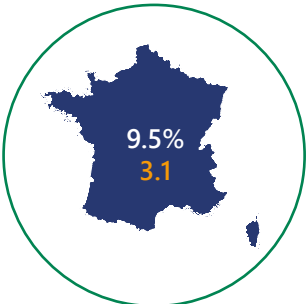
LA PART DE L'ESS DANS LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS PAR DÉPARTEMENT



Région Île-de-France



Métropole du Grand Paris



France

LES FAMILLES DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

.....LES ASSOCIATIONS

Régies par la loi de 1901, les associations représentent une grande partie des structures et des emplois de l'ESS. Au niveau national, 83,8% des structures et 78,1% des emplois de l'ESS sont issus des associations. Ce constat est encore plus marqué en Île-de-France, où les associations représentent 89,7% des structures de l'ESS. Dans la région, 78,1% des emplois de l'ESS relèvent des associations, proportion qui peut être supérieure à 80% dans plus de la moitié des départements.

La souplesse du modèle associatif fait qu'il est choisi par de nombreuses structures et porteurs de projets pour déployer leurs activités dans des domaines très variés. Avec des formes juridiques, modèles économiques et activités variés, les associations partagent une caractéristique commune définie par la loi : leur objectif est autre que le seul partage des bénéfices. Malgré leur caractère désintéressé, les associations créent de l'activité économique sur le territoire et sont source de nombreuses externalités positives pour la société, qui ne peuvent être appréhendées par les indicateurs économiques classiques.

Les associations employeuses de la région ont un poids important dans les secteurs de l'action sociale, des sports et loisirs, de l'éducation et des arts et spectacles.

Il convient de noter que les associations employeuses représentent environ 10 % du total des associations. Un grand nombre de structures fonctionnent

grâce à l'engagement de personnes qui travaillent bénévolement : la ressource du bénévolat est mobilisée par les associations non-employeuses et employeuses, ce qui se traduit par 21 millions de participations bénévoles en 2018.

La crise sanitaire a eu un fort impact sur les petites associations, notamment dans les secteurs des sports et loisirs et des arts et spectacles, touchés par les mesures sanitaires mises en place. Malgré ce contexte contraignant, les associations prouvent une fois de plus leur résilience avec une progression de l'emploi de 3,2%. Dans le secteur des arts et spectacles, cette progression atteint 13% et dans celui des sports et loisirs 5,6%.

Ces structures ont par ailleurs adapté leurs modèles économiques aux évolutions en matière de subventions publiques, qui ont fortement diminué ces dernières années. Les ressources propres, résultant des commandes publiques et de la participation des bénéficiaires aux services rendus, constituent aujourd'hui 66% du budget global des associations. Cela peut cependant constituer un élément de fragilité de certains modèles, les actions d'intérêt général ne pouvant parfois pas se concevoir sans soutien public. De plus, la baisse générale du niveau des subventions peut conduire à une augmentation de la contribution des bénéficiaires parfois contraire à l'objet social de la structure (si elle s'adresse à des publics précaires par exemple).

PORTRAIT

Le Quai des Possibles

Le Quai des Possibles est un tiers-lieu dédié à l'économie sociale et solidaire et à la transition écologique situé dans le nouvel écoquartier "Lisière Pereire", à Saint-Germain-en-Laye. Créé en 2018 à l'initiative de Laurence Besançon, il a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels en soutenant des actions favorisant la transition écologique et solidaire.

Ce lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité est installé dans l'ancienne gare désaffectée de la "Grande-Ceinture", dans un espace de deux étages couvrant une surface de près de 700m². Au rez-de-chaussée, plusieurs espaces se trouvent :

- L'Atelier, qui constitue l'espace de travail de l'équipe du Quai des Possibles, mais aussi un espace événementiel qui accueille des ciné-débats, des séminaires et des ateliers de sensibilisation, entre autres.
- La Petite Cantine durable, un espace de restauration pour partager un repas autour d'une grande table commune, en respectant les principes d'une restauration solidaire, saine, locale et avec zéro déchet.
- La salle Déclic numérique, qui met à disposition du matériel informatique pour contribuer à la lutte contre la fracture numérique.
- La Bulle pour Soi, un espace de détente où sont développés des ateliers de bien-être, de méditation, etc.

Le premier étage accueille la Ruche Saint-Germain, une structure qui accompagne le développement et l'émergence de projets ayant un impact positif. Les entrepreneurs engagés y trouvent un espace de coworking collaboratif en open space où ils peuvent travailler sur leurs projets tout en recevant l'accompagnement nécessaire à travers des ateliers et des formations dispensés par des mentors et des experts. La Ruche propose également un programme d'incubation pour les projets émergents, grâce à un accompagnement intensif de six mois. Depuis l'ouverture du tiers-lieu, près de 320 projets ont été accompagnés.

La structure accueille des acteurs variés : entrepreneurs engagés, salariés, étudiants, ainsi que des structures de l'ESS et des entreprises souhaitant être accompagnées dans la transition écologique. Elle est également ouverte au grand public, ce qui permet de le sensibiliser à la question de la transition.

Le Quai des Possibles se caractérise par un ancrage territorial fort dès le début du projet, qui a été cocréé avec l'écoquartier émergent et ses habitants. Ses ambitions vont de pair avec celles du projet d'écoquartier : promouvoir la mixité sociale et des mesures environnementales fortes. Le site constitue ainsi un acteur majeur de l'ESS sur le territoire ainsi qu'un lieu ressource pour accroître l'attractivité du nouveau quartier.

Le tiers-lieu a un fonctionnement économique hybride, combinant des subventions privées et publiques avec les bénéfices tirés de ses services tels que la privatisation d'espaces, l'organisation d'événements et les adhésions.

En termes de gouvernance, Le Quai des Possibles dispose d'un conseil d'administration composé de partenaires historiques du projet, d'experts dans divers domaines et d'anciens coworkers.

Depuis sa création, le projet a été soutenu par les collectivités territoriales et compte aujourd'hui des partenariats avec de nombreux acteurs, dont la région Ile-de-France, la préfecture des Yvelines, le conseil départemental des Yvelines, la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, la nouvelle communauté de Saint-Germain-en-Laye et d'autres acteurs publics et privés.

Pour en savoir plus : <https://www.lequaidespossibles.org/>

.....LES COOPÉRATIVES

Les coopératives sont un modèle d'entreprise collective, où le pouvoir est exercé démocratiquement et où les bénéfices sont réinvestis dans le projet. Différentes structures composent ce modèle : les coopératives de production, où les membres ont le statut de salariés, comme les sociétés coopératives et participatives (SCOP), les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui se distinguent par leur caractère multi sociétaire permettant d'associer différentes parties prenantes, ou encore les sociétés coopératives européennes. On distingue également d'autres modèles de coopératives avec un fonctionnement particulier, comme les coopératives d'usagers, les banques coopératives ou les coopératives d'entreprises.

La région d'Ile-de-France compte plus de 2000 coopératives, qui sont à l'origine de la création de 35 771 emplois. La présence d'une forte dynamique associative sur le territoire, surtout en milieu urbain, fait que la proportion de structures coopératives au sein de l'ESS francilienne (6%) est inférieure à celle observée au niveau national, qui atteint 11,2%. En

termes d'emploi, cet écart est moins marqué : 8,1% des emplois de l'ESS francilienne sont coopératifs, alors qu'au niveau national cette proportion est de 12,3%.

La situation des coopératives a été défavorable en termes d'établissements, avec une baisse de 8,1% entre 2015 et 2021. En 2021, une très légère progression des établissements coopératifs de 0,4 % a été observée. La baisse du nombre d'établissements coopératifs est due à la fermeture de nombreux établissements bancaires au cours de cette période. Cette diminution générale du nombre d'établissements ne s'est pas accompagnée d'une baisse de l'emploi, qui reste stable avec une progression de 1,1% entre 2015 et 2021. La stabilité en termes d'emploi, même en temps de crise, montre la solidité de ce modèle face à des contextes économiques difficiles.



PORTRAIT

AGAPI

AGAPI est une coopérative créatrice de crèches écologiques et solidaires sur le territoire francilien. La structure créée en 2007, agit sur le territoire de l'Ile-de-France pour l'activité des crèches coopératives (A ce jour 9 crèches constituent le réseau pour 188 berceaux) et développe une branche formation petite enfance à l'échelle nationale depuis 2018.

AGAPI propose aux collectivités locales d'implanter sur leur territoire des structures d'accueil de jeunes enfants innovantes, destinées aux enfants de 10 semaines à 4 ans en mettant en place :

- Une démarche coopérative, démocratique, dans la gestion de ses établissements associant les salariés et les parents aux principales décisions qui font vivre la structure au quotidien dans le cadre d'assemblées générales.
- Un projet pédagogique fort tourné vers la découverte de la nature, le développement durable. L'accueil des diversités, également un point fort du projet d'AGAPI, se traduit notamment par la prise en charge d'enfants en situation de handicap et une démarche d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des familles au travers de places dédiées ainsi qu'au travers de nos recrutements sur l'ensemble du territoire francilien.

En parallèle, la structure a développé une branche formation Petite Enfance visant à proposer une approche innovante de la formation à tous les professionnels de la petite enfance.

En tant que SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs), d'un point de vue économique, AGAPI fonctionne comme un établissement d'accueil à gestion associative ou privée classique. La coopérative propose donc une troisième voie aux collectivités pour la création de nouvelles places de crèches dans les années à venir.

Dans le détail, les établissements AGAPI sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville selon les cas, les Départements, en fonction des politiques locales. La coopérative propose également des places aux employeurs de toutes tailles (TPE, PME, Grand Groupe). La principale différence avec les acteurs privés à but lucratif réside dans une gestion désintéressée et une pédagogie innovante.

Sur le plan économique enfin, et non des moindres, la grande différence réside dans l'objectif de rentabilité et dans son utilisation. Dans les SCIC, la rentabilité ne sert pas des actionnaires privés mais l'établissement lui-même ainsi que ses salariés et salariées et donc les usagers. Si la coopérative fait des bénéfices, ils sont redistribués aux personnes salariées et réinvestis dans la Société Coopérative, pour asseoir sa solidité financière sur le long terme, pérenniser les emplois créés et renforcer la qualité de service pour les familles sur la commune.

En termes de gouvernance, les personnes salariées qui deviennent sociétaires disposent de droits de vote leur permettant de participer aux Assemblées Générales où y sont débattus les principaux sujets clés de la vie de la coopérative et de sa gestion. Les parents peuvent également devenir sociétaires tout comme les Municipalités.

AGAPI est né d'une volonté de créer une entreprise avec un objectif social affirmé dans le champ de l'enfance en général. Assez rapidement après la création d'AGAPI, des enjeux tant sociétaux que sectoriels ont rapidement été identifiés :

- Impact de la perte de sens des professionnels petite enfance et explosion du turnover dans les crèches
- Attentes plus globales d'entreprises humaines, dont le capital serait un moyen et non une finalité pour atteindre un objectif de RSE

Les parents, salariés, sont invités à devenir sociétaires de la Société Coopérative pour sa gouvernance permettant ainsi de renforcer le lien entre les citoyens l'établissement d'accueil et son territoire, sa ville. La coopérative travaille également avec des entreprises franciliennes diverses et variées, dont un tiers sont issues de l'ESS. Enfin, elle développe des partenariats avec les associations des territoires où elle est implantée et développe des emplois pour les personnes qui en sont éloignées.

AGAPI a noué des partenariats avec des municipalités, en particulier les Villes d'Argenteuil, de Noisy-le-Sec, de Bondy, de Livry-Gargan et de Paris. La coopérative construit avec elles les projets d'implantation de nouvelles structures et est en lien constant ensuite pendant l'exploitation de l'établissement. La co-construction est inhérente à la démarche d'AGAPI, s'inscrivant dans une économie inclusive, et le lien avec la Municipalité est pour cela extrêmement important.

Pour en savoir plus sur le projet : <https://www.agapi.fr/>

.....LES MUTUELLES

Les mutuelles sont des structures qui ont pour but de fournir des services de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt de leurs membres. Ces activités sont assurées au moyen de cotisations mises en commun.

Les structures mutualistes exercent presque exclusivement des activités d'assurance, telles que le financement des soins de santé, la prévoyance, l'assurance vie et l'assurance des biens, la gestion des caisses de retraite, etc. Elles sont par ailleurs majoritaires sur le marché de l'assurance santé, cette dernière représentant 85% du chiffre d'affaires de ces structures.

Les mutuelles jouent par ailleurs un rôle très important dans l'accès aux soins ainsi que dans les actions de

prévention, tant par leurs activités d'assurance santé complémentaire que par la gestion d'établissements de soins, notamment des centres de santé médicaux, polyvalents ou spécialisés.

La région compte 679 établissements et 23 726 emplois mutualistes, ce qui représente 2 % des établissements franciliens de l'ESS et 5,3 % des emplois.

En 2010 une importante concentration de mutuelles a eu lieu, suite à de nombreux transferts de portefeuilles, fusions et absorptions. Dans ce contexte, entre 2015 et 2021, le nombre d'établissements mutualistes de la région a diminué de 13,9 %. Les emplois de mutuelles, qui étaient en baisse depuis 2018, ont légèrement augmenté en 2021, avec une hausse de 1,1 %.

PORTRAIT

Union des Mutuelles d'Île-de-France (UMIF)

L'Union des Mutuelles d'Île de France gère cinq centres de santé proposant principalement des soins dentaires, mais également des soins médicaux et ophtalmologiques. Les centres sont répartis sur l'ensemble de la région francilienne et se situent dans les villes d'Argenteuil, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Meaux et Paris. Leur mission principale est de démocratiser l'accès aux soins, à la prévention et à l'éducation à la santé dans le respect des valeurs de la mutualité.

L'UMIF mène régulièrement des actions de prévention dans ses établissements, comme des tests de vue, des examens optiques et dentaires, ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes, par exemple sur l'importance d'une bonne hygiène bucco-dentaire, d'une alimentation équilibrée, etc. Les centres de santé de l'UMIF offrent également le Bilan M'T dents, proposé par les Caisses de l'Assurance Maladie aux enfants et aux jeunes adultes permettant de réaliser un bilan de santé bucco-dentaire gratuit.

Les cinq structures gérées par l'UMIF comptent environ 50 salarié.e.s, notamment des dentistes, des assistant.es dentaires, des secrétaires médicales et des coordinateur.rice.s de soins.

En termes de gouvernance, toutes les décisions sont prises par le biais de la mutuelle. En complément, dans le cadre de l'Accord National sur les Centres de Santé, quatre réunions pluridisciplinaires sont organisées avec les professionnel.les du centre pour discuter du centre, de ses projets, des dossiers des patient.es, des partenariats, des conventions, etc.

En médecine générale, les centres reçoivent environ 4000 patient.es par an et par cabinet, soit environ quatre patient.es par heure. Les patient.es de ces centres sont généralement des habitant.es du quartier, et en moyenne 25% d'entre eux.elles ont la Complémentaire santé solidaire.

L'UMIF s'engage sur la qualité des soins dispensés et a développé un baromètre de qualité pour chaque centre, basé sur des questionnaires distribués aux patient.es. La structure dispose également d'une ligne d'écoute où les patient.es peuvent exprimer leurs insatisfactions ou leurs suggestions.

En ce qui concerne le modèle économique, les centres de l'UMIF ne reçoivent pas de subventions de fonctionnement, mais ils ont reçu quelques subventions de l'Agence Régionale de Santé pour travailler sur des projets spécifiques, comme un projet d'ophtalmologie à distance, et pour la rénovation du centre situé dans le 16e arrondissement. Le maintien de l'équilibre économique des centres de santé est l'un des enjeux majeurs de la structure.

En ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire, les centres de santé de l'UMIF ont été durement touchés, avec deux mois de fermeture et une perte conséquente de chiffres d'affaires. Parallèlement, les permanences pour les urgences dentaires et médicales ont permis d'accélérer le développement de la télémedecine.

Pour en savoir plus : www.umif-sante.fr

.....LES FONDATIONS

Les fondations sont définies dans l'article 18 de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat comme "l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif".

Ce modèle regroupe différents statuts, parmi lesquels on retrouve les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations arbitrées, les fondations d'entreprise, les fonds de dotation, ainsi que d'autres statuts sectoriels.

- La fondation reconnue d'utilité publique est approuvée par un décret du Conseil d'État et est dotée de représentants de l'État au sein de ses instances de gouvernance.
- Les fondations d'entreprise sont autorisées par un arrêté préfectoral et sont créées pour une durée limitée par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics, des coopératives ou des mutuelles qui s'engagent dans un plan d'action pluriannuel.
- Les fonds de dotation, régis par l'article 140 de la loi du 4 août 2008 sur la modernisation de l'économie,

sont un outil souple pour la philanthropie. Ils sont dotés d'un minimum de 15 000 euros et doivent servir une mission d'intérêt général. Ces structures fonctionnent souvent en s'appuyant sur le bénévolat, ce qui signifie que leur évolution ne peut être observée dans le périmètre des données de l'Observatoire de l'ESS.

Les fondations sont fortement concentrées dans la région francilienne, territoire dans lequel sont implantées plus d'un tiers de ces structures. Le même constat s'impose en matière d'emploi. En 2019, on dénombre 721 établissements de fondations dans la région et 37 076 emplois.

Les établissements de fondations ont connu une forte croissance dans la région ces dernières années, avec une augmentation de 26,2% entre 2015 et 2021. L'emploi a également augmenté 16,5 % au cours de cette période. La progression en termes d'emplois a été plus prononcée dans les années marquées par la crise sanitaire (+4,9% en 2020 et +4,1% en 2021).

PORTRAIT

Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes est une structure créée en 2016 pour répondre à la problématique du financement des structures dédiées aux droits des femmes. Aujourd'hui, la fondation est responsable du financement de diverses initiatives à fort impact dans tout le pays, et est une structure importante du réseau dans la lutte pour l'égalité des genres et dans la lutte contre les violences en France.

Pour récolter des fonds qui serviront à financer diverses structures, la fondation organise des collectes en ligne et des événements de sensibilisation. Le processus de redistribution est ensuite effectué par un Conseil Scientifique, composé de plusieurs associations, qui est chargé de déterminer les priorités par secteur. Enfin, les associations sélectionnent les projets qui en bénéficieront à travers d'un Comité Exécutif. Pour être éligibles au financement, les associations doivent remplir deux conditions : être actives sur le territoire français et exercer une activité spécialisée dans les droits des femmes.

La fondation coordonne également ses propres projets destinés à plusieurs associations, leur fournissant des moyens matériels et les aidant à mutualiser leurs ressources ; La Cité Audacieuse, par exemple, est un lieu dédié à l'égalité des genres et à la promotion des droits des femmes en France, où les différentes associations du domaine partagent gratuitement des bureaux et des locaux.

Sa structure est composée de 14 salarié.es et de 6 000 bénévoles dans toute la France, dont plus de 300 sont des avocat.es. Cela permet à la fondation d'apporter un réel soutien juridique aux associations, en les aidant à faire du plaidoyer, à travailler des sujets de droits, ou à faire du contentieux stratégique.

.....LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

En 5 ans, il est estimé que plus de 100 000 femmes ont bénéficié du soutien de la Fondation des Femmes. Le financement de la Fondation des Femmes repose essentiellement sur des fonds privés.

En 2020, face à la crise sanitaire, la fondation a noté une augmentation des dons, mais aussi une augmentation des besoins. Dans ce contexte, l'aide financière et matérielle est arrivée plus rapidement et la fondation a réussi à récolter plus de deux millions d'euros de mécénat, ce qui a permis également à la fondation de répondre de manière rapide aux besoins des associations du réseau et les soutenir matériellement et financièrement.

Face aux difficultés d'obtenir des subventions stables, des dons du secteur privé et des partenariats, la Fondation des Femmes se présente comme un outil de financement et de représentation pour les associations dédiées aux droits des femmes. En seulement 5 ans d'activité, la fondation a réussi à collecter près de 4,2 millions d'euros, ce qui lui a permis de soutenir plus de 574 projets associatifs.

Pour en savoir plus : [https:// fondationdesfemmes.org](https://fondationdesfemmes.org)

Les sociétés commerciales de l'ESS se distinguent des sociétés commerciales classiques pour avoir une finalité sociale plus forte ou égale à leur finalité économique. La loi du 31 juillet 2014 a inclus ces sociétés dans le périmètre de l'ESS à condition qu'elles respectent certaines règles comme une gouvernance démocratique, une rentabilité limitée et la recherche d'une utilité sociale. Ces conditions doivent être inscrites dans les statuts de l'entreprise.

Pour être reconnue comme une entreprise de l'ESS, les sociétés commerciales doivent s'inscrire en tant que telles au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal de commerce. Cette déclaration fait cependant l'objet de très peu de contrôles.

Comme toutes les entreprises de l'ESS, les sociétés commerciales de l'ESS bénéficient des dispositions

prévues par la loi en matière de financement. Il existe également un agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" (ESUS). Cet agrément, accessible à l'ensemble des structures ESS, permet aux structures de bénéficier de financements et d'aides spécifiques. Si certaines d'entre elles bénéficient de cet outil de plein droit en fonction de leur statut ou de leurs activités, d'autres peuvent en faire la demande si elles remplissent certaines conditions, comme la poursuite d'une utilité sociale qui affecte la performance économique de l'entreprise, le respect d'une politique de rémunération encadrée et que leurs titres de capital ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

PORTRAIT

Foncière du Bien Commun

La Foncière Solidaire du Bien Commun accompagne les projets immobiliers d'entrepreneurs sociaux et associatifs sur l'ensemble du territoire français.

Créée par le Fonds du Bien Commun, la Foncière Solidaire est un des quatre outils d'investissement du groupe après le fonds de dotation, le fonds d'investissement et le startup studio. L'objectif commun étant de soutenir et de rassembler les projets qui ont le potentiel de passer à l'échelle pour transformer durablement la société en direction du bien commun.

La Foncière Solidaire propose ainsi du portage direct, du co-investissement, des biens neufs ou à rénover, voire des baux à construction. Son objectif étant d'équilibrer ses investissements à travers les territoires : de la métropole à la zone rurale en passant par les petites villes en région. Véritable outil juridique et financier du Fonds du Bien Commun, elle permet de mobiliser des investisseurs institutionnels ou privés.

En outre l'accompagnement financier, elle propose un apport opérationnel afin d'être au plus près du développement de projet, de ses équipes et de son organisation.

La Foncière Solidaire travaille actuellement sur des nombreux projets immobiliers, tels que :

- Un béguinage près de Chambéry (73)
- Une école en zone d'éducation prioritaire en région parisienne (92)
- Une reprise de murs d'EHPAD associatif (33)

La Foncière du Bien Commun s'adresse à des acteurs ne disposant pas d'infrastructures, de moyens humains ou financiers pour développer ou porter leur immobilier. De cette façon, elle permet aux projets de voir le jour en fonctionnant comme une foncière « abritante ».

Sa gestion est désintéressée : les actionnaires qui souscrivent à son capital souhaitent essentiellement soutenir et encourager sa mission d'utilité sociale.

La Foncière Solidaire du Bien Commun est une société en commandite par actions du Fonds de dotation du groupe. Elle dispose d'un conseil de surveillance, d'un comité d'investissement et d'un comité de l'ESS.

Les revenus de la structure proviennent des loyers perçus des différents locataires. La stratégie de diversification des investissements dans des domaines d'activité et avec des partenaires différents permet à la foncière d'accompagner des projets à forte utilité sociale tout en assurant son équilibre financier.

Pour en savoir plus : <https://fondsdubiencommun.com/>



.....L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'article L5132 du Code du travail précise que l'Insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail afin de faciliter leur insertion professionnelle.

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, telles que les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté et les travailleurs.euses reconnu.es handicapé.es.

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) peuvent avoir différents statuts juridiques et se spécialiser dans des activités économiques de tous secteurs ; leur principale caractéristique est l'intégration de l'insertion dans le projet de la structure. En France, on comptait 3843 structures de l'IAE et 134 300 salarié.

es au sein de ces structures en 2019.

Les salarié.es en parcours d'insertion sont employé.es pour une période comprise entre 6 et 24 mois et bénéficient d'un accompagnement professionnel obligatoire. L'accompagnement peut porter sur divers éléments : la validation des acquis, la définition d'un projet professionnel, l'aide au logement, à la santé et à d'autres questions sociales, la participation à des ateliers de recherche d'emploi, la réalisation d'un bilan de compétences, la formation et d'autres actions visant à favoriser l'intégration durable des personnes visées dans le marché du travail.

L'accès à un emploi dans une SIAE pour une durée limitée facilite le retour des personnes éloignées de l'emploi vers le marché de travail classique, dans une logique d'émancipation et autonomisation.

PORTRAIT

Solicycle

Les ateliers vélos solidaires SoliCycle sont des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) portés par l'association Etudes et Chantiers Île-de-France. SoliCycle met en œuvre de multiples activités autour du vélo dans une perspective d'insertion par l'activité économique. Les ateliers sont presque tous situés dans des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

SoliCycle récupère des vélos auprès des déchetteries, de professionnels du cycle, de particuliers en apport volontaire ou encore dans des caves d'immeubles (partenariat avec des bailleurs sociaux ou des syndicats de copropriété). Dans une démarche de réemploi ancrée dans l'économie circulaire, l'objectif est de revaloriser ces vélos pour leur offrir une seconde vie. Un atelier récupère généralement plus de 300 vélos par an dont les deux tiers sont remis en état (les autres fournissent des pièces détachées). Les vélos réhabilités sont ensuite vendus aux adhérents à bas prix, entre 10 et 150 euros, afin d'accroître l'accessibilité au vélo. Les adhérents ont également accès aux ateliers pour entretenir et réparer leur vélo. Conseillés par les salariés des ateliers, les adhérents disposent de l'outillage et des pièces détachées nécessaires. Les effets positifs de l'autoréparation sont multiples.

Un vélo bien entretenu est plus souvent utilisé et vit plus longtemps. C'est également un moyen d'augmenter l'autonomie des cyclistes tout en diffusant une culture de la réparation.

Les salariés tiennent également des ateliers d'autoréparation « hors les murs » auprès des entreprises, des collectivités ou des bailleurs sociaux. Ces prestations permettent de toucher un public différent de celui fréquentant les ateliers. Elles sont aussi importantes pour la pérennité économique des ateliers puisque ces prestations sont plus rentables financièrement que les services rendus aux adhérents. Par ailleurs, les ateliers proposent également des prestations aux entreprises pour fournir et/ou entretenir leur flotte de vélos. SoliCycle anime également des véloécoles qui permettent aux français qui ne savent pas ou plus faire de vélo de se familiariser avec ce mode de déplacement.

Les ateliers accueillent des salariés en insertion qui participent à l'ensemble des activités de valorisation et réemploi de vélos et d'autoréparation pour conseiller et guider les participants. Ce sont donc à la fois des compétences en mécanique du cycle mais aussi d'accompagnement à la réparation qui se développent et se transmettent. En 2018, ce sont 102 salariés en insertion qui sont passés par ses ateliers. Le taux de sortie dynamique, c'est-à-dire vers une formation ou un emploi, s'élève à 74%.

SoliCycle est un acteur francilien majeur des ateliers vélos solidaires. Les différents ateliers comptent en effet 2 802 familles adhérentes qui acquièrent, réparent et entretiennent leur vélo avec SoliCycle. Mais l'action des ateliers va au-delà de leurs adhérents : en 2018 les ateliers SoliCycle ont réalisé plus de 338 animations pour diffuser la pratique du vélo par des ateliers hors les murs ou des vélo-écoles.

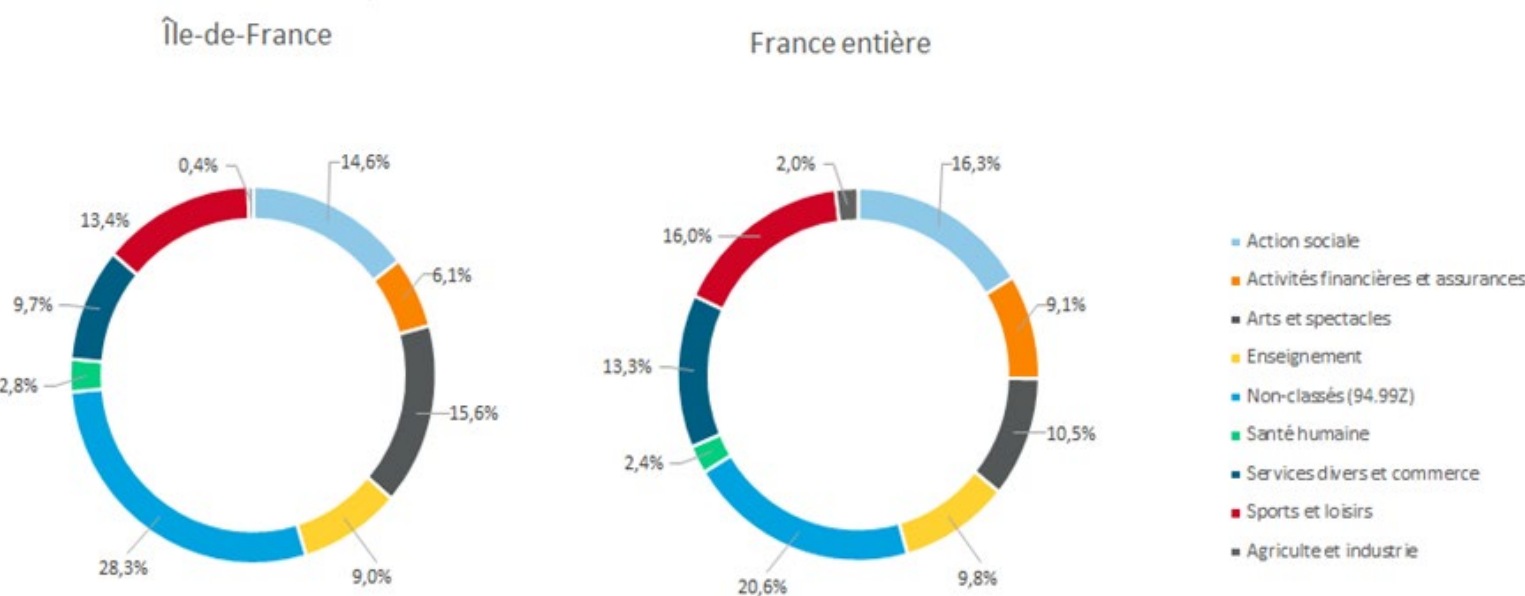
Pour en savoir plus : <https://solicycle.org>

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES STRUCTURES ESS

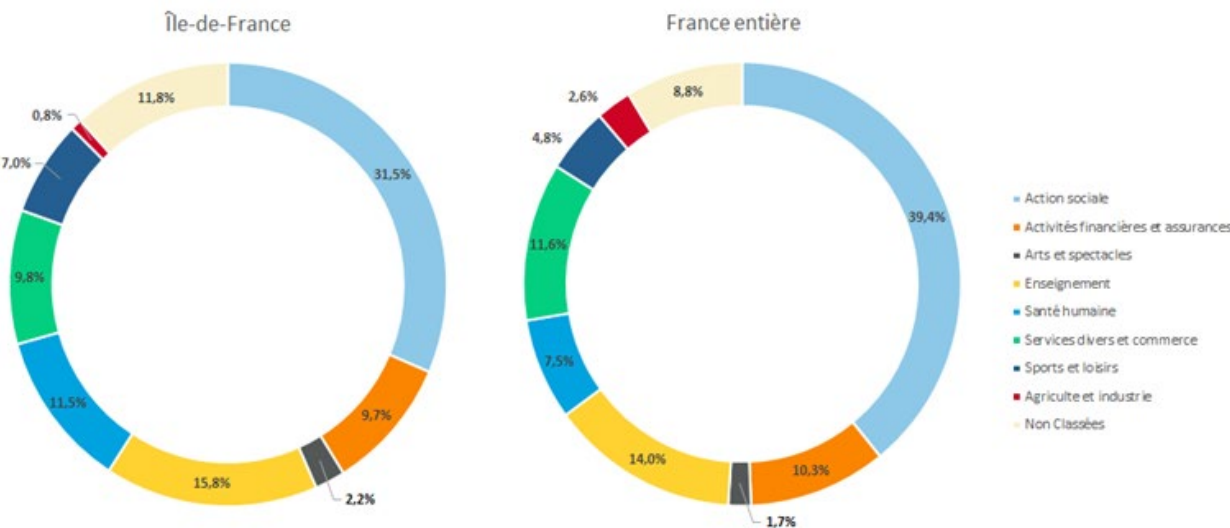
La région francilienne constitue un territoire d'ancrage pour de nombreux acteurs de l'ESS opérant dans tous les secteurs d'activité économique. Une plus forte proportion d'établissements appartenant à ce type

d'économie se trouve dans les secteurs des arts et spectacles, de l'action sociale, des sports et loisirs et des activités non classées, représentées par le code NAF 94.99z.

GRAPHIQUE 1 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE



GRAPHIQUE 2 : PROPORTION D'EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE



Sources : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE Flores 2019

PORTRAIT

Musiques au comptoir

Musiques au comptoir est une association gérant un lieu de création et de diffusion musicale à Fontenay-sous-Bois. L'objectif de l'association est de promouvoir la musique, la voix, le conte et toutes les activités culturelles dans une contexte de proximité, et de mener une activité de production. Musiques au comptoir organise des concerts dans un cadre convivial (restauration et bar en circuit-court et bio) et des rencontres entre artistes et publics. Elle propose également des résidences, un accompagnement à la professionnalisation d'artiste et un espace pour la production de spectacles et de disques.

Créée en 2001 par Sophie Gastine-Fischer et Pierre Fischer, l'association est née de leur volonté de combler un manque à Fontenay-sous-Bois de lieux de convivialité où partager la musique en prolongeant la rencontre artistique d'un repas ou d'un verre. Attachés à la question du lien social et de la lutte contre les préjugés et passionnés de musique, ils ont eu l'idée de créer un espace dédié au projet sous la Halle Roublot, ancien cœur d'un marché populaire. L'idée est que la musique la plus créative et exigeante soit à la portée de tous et que le partage des cultures et de moments festifs permettent de lutter contre les préjugés de toutes sortes.

Le lieu appartient à la ville de Fontenay-sous-Bois, qui en a confié la gestion à l'association. Il a été équipé par les bénévoles : un sculpteur du quartier a réalisé le comptoir, d'autres la cuisine et tout le matériel a été acquis de façon mixte entre la ville et l'association. Très ancrée sur son territoire, Musiques au comptoir souhaite permettre l'appropriation du lieu par chacun.e et se fait le relai d'artistes et de propositions locales et extra territoriales.

L'association a mis en place une politique tarifaire qui permet au plus grand nombre de bénéficier des concerts et de la restauration, avec une moyenne de 12€ la place, et propose un grand nombre de concerts en entrée libre (tout en rétribuant toujours les artistes). Ainsi, sur 84 concerts annuels, 30 sont gratuits.

La restauration réalisée sur place s'alimente en circuits courts, la cheffe cède la place dès que possible aux cheffes amateurs éclairées.

Le modèle économique repose à la fois sur les ressources propres, qui représentent un peu plus d'un tiers du budget, le reste provenant de subventions publiques, de la société civile et du mécénat et repose sur l'engagement des bénévoles. L'association applique un principe de rémunération égalitaire, quel que soit le poste occupé, tout en respectant la convention collective. Les musicien.nes perçoivent tous le même cachet, quel que soit leur notoriété et avancement dans leur carrière.

Pour en savoir plus sur le projet : <https://www.musiquesaucomptoir.fr/>

.....ARTS & SPECTACLES

En ce qui concerne les arts et spectacles, 15,6% des établissements ESS employeurs de la région relèvent de ce secteur, particulièrement développé à Paris et en Seine-Saint-Denis. Il comprend l'ensemble des activités créatives et du spectacle vivant, dont le théâtre, la musique et la danse. Par rapport à la répartition des établissements au niveau national, la présence d'établissements dans ce secteur est supérieure de près de 5% dans la région francilienne.

En termes d'emploi, le secteur ne représente que 2,2% de l'emploi dans l'ESS dans la région. Cette disproportion par rapport au nombre

d'établissements peut s'expliquer par plusieurs raisons : tout d'abord, les structures de ce secteur d'activité sont majoritairement des micro-entreprises (97,4%), dont la moyenne d'emplois par établissement est de 1,8. De plus, ce secteur est caractérisé par des coopérations et des mutualisations d'espaces et de services. Enfin, la fragilité économique et le manque de visibilité des structures culturelles entraînent une précarité de l'emploi, qui se traduit par des contrats de travail en CDD et CDDU, ainsi que par un grand nombre de travailleur.euse.s indépendant.e.s ayant le statut d'auto-entrepreneur.

.....L'ACTION SOCIALE

L'action sociale, quant à elle, représente 14,65% des établissements de la région, ce qui est à peine inférieur à la proportion nationale de 16,27%.

Ces établissements se caractérisent par la réalisation d'activités visant à répondre aux besoins des personnes en difficulté sociale, regroupant principalement deux types d'activité : l'hébergement social et médico-social et l'action sociale sans hébergement. Au sein de l'économie privée, plus de six établissements sur dix opérant dans ce secteur dans la région appartiennent à l'ESS.

L'action sociale représente par ailleurs plus d'un tiers des emplois de l'ESS francilienne, les activités d'hébergement médico-social et social représentant plus de 43% des emplois du secteur.

Du Côté des Femmes

Du Côté des Femmes est une association qui vise à promouvoir l'égalité des genres et à accompagner les femmes sur un chemin d'autonomie et d'émancipation financière, intellectuelle et émotionnelle. Créée il y a près de 40 ans, l'association est composée de 67 salarié.es, de 10 membres du Conseil d'Administration et de 19 bénévoles.

L'association propose un accueil de jour pour accueillir les femmes et leurs enfants qui se trouvent dans la rue et un service de permanence d'urgence pour les femmes victimes de violences. Le profil des femmes qui s'adressent à ces services est varié : immigrées, victimes de violence, victimes d'inceste, femmes éloignées de l'emploi ou en recherche d'emploi, femmes en insertion dans le BTP et femmes en formation. Leur service consiste à recevoir ces femmes, à évaluer leur situation dans son ensemble puis à définir un parcours au sein de l'association adapté à leurs besoins. Cet accompagnement dure jusqu'à leur relogement et ensuite jusqu'à 4 mois.

Afin de favoriser le développement du pouvoir d'agir des femmes accompagnées, l'association propose des activités de développement professionnel, de déconstruction des stéréotypes de genre, des séances de débat sur des sujets d'actualité, et a notamment créé l'Université Populaire des Femmes où elles peuvent effectuer des recherches et promouvoir la réflexion. L'association est également active dans la sensibilisation des collectivités locales et des entreprises pour promouvoir l'égalité des genres et proposer des formations sur l'égalité.

Pour en savoir plus sur le projet : www.ducotedesfemmes.asso.fr

.....SPORTS & LOISIRS

Les activités sportives et de loisirs comprennent la gestion d'installations sportives, de clubs et de centres sportifs, des activités sportives et de loisirs en plein air, ainsi que diverses activités ludiques.

Ce secteur a un poids important dans l'ESS, puisqu'il représente plus de 13% des établissements employeurs. Bien que cette proportion soit plus faible qu'au niveau national, où le secteur représente 16% des établissements, l'ESS est tout de même responsable de la gestion de 66,1% des équipements du secteur au sein de l'économie privée. Cette proportion est particulièrement plus faible à Paris (48,97%), où les salles de sport des chaînes sportives privés se sont fortement développées ces dernières années.

En termes d'emploi, le secteur représente 7% des emplois de l'ESS dans la région, soit une proportion légèrement supérieure à celle observée au niveau national (4,8%). A l'instar du secteur des arts et spectacles, le secteur des sports et loisirs présente certaines particularités qui expliquent la disproportion entre le poids de ses emplois et le nombre d'établissements dans l'ensemble de l'ESS : en effet, 94,8% des structures sont des micro-entreprises et le recours au bénévolat dans le secteur est récurrent. Par ailleurs, les équipements sportifs de l'ESS sont marqués par un fort ancrage territorial ainsi qu'une forte implication des habitant.e.s du territoire.

Amunanti

Amunanti est un dérivé du Mapudungun qui signifie « avancer vers le soleil ».

Créée en 2014, Amunanti a pour mission de promouvoir et rendre accessible la culture et l'activité physique aux publics qui en sont les plus éloignés (personnes en situation socio-économique précaire, les femmes, les enfants, les seniors)

dans un objectif de favoriser l'égalité d'accès à une bonne santé physique et mentale, renforcer la cohésion sociale et soutenir les initiatives locales qui rejoignent ses missions. L'association intervient dans les quartiers prioritaires du nord Parisien (Paris 18ème et 19ème) et de l'Île-Saint-Denis (93).

Convaincue que le sport est un vecteur d'émancipation, favorisant la cohésion sociale, l'estime et le dépassement de soi, Amunanti souhaite atteindre les objectifs suivants :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive à travers des cours réguliers et des stages accessibles à la fois financièrement (tarifs préférentiels, voire gratuité), création de l'événement Femmes et Sport à l'Île-Saint-Denis et de la journée La Marche des Roses dans le cadre d'Octobre Rose.
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée notamment auprès des seniors et des personnes à mobilité réduite (zumba Gold, stretching) et ainsi agir contre l'isolement.
- Le renforcement et la diffusion des connaissances par des animations et des ateliers sur l'espace public, l'intervention de professionnels de la santé afin de sensibiliser sur l'importance de l'activité physique dans la lutte contre les maladies liées à la sédentarisation, le stress et au déséquilibre nutritionnel.

Sensible aux valeurs des peuples autochtones d'Amérique du Sud, elle crée le Festival INTI qui promeut la grande variété culturelle et artistique des pays de cette région du monde ainsi que leur rapport particulier à la Nature. L'objectif est de déconstruire les stéréotypes et rencontrer véritablement des cultures peu représentées et donner à voir les points communs qui nous unissent tous.

Amunanti propose également des séjours à destination des adolescents pour les initier aux notions d'écologie et de développement durable et ainsi les sensibiliser au respect de la nature et de la vie. Ces séjours encouragent l'autogestion, la prise d'initiative et favorise le vivre et faire ensemble. Ces séjours ont généralement lieu en France pour ainsi valoriser le patrimoine français. Dans cette même volonté, la journée Femmes, Sport et Nature propose aux femmes et leurs filles de s'initier au sport en pleine nature, de favoriser le lien familial à travers des activités centrées sur l'écoute et le bien-être, et découvrir les espaces naturels de la région d'Île-de-France.

L'association Amunanti participe enfin à la vie associative des quartiers prioritaires en proposant des animations sportives en plein air lors de manifestations telles que La Bonne Tambouille, La Rue aux Enfants et Squares en fête à Paris ou Les Terrasses d'été à l'Île-Saint-Denis.

L'association a su tisser de nombreux liens avec les associations locales, les bailleurs sociaux, et les équipes municipales (CCAS, EDL, CVA) des quartiers lui permettant de s'adapter aux besoins des habitants.

Pour mener à bien la réalisation de ses actions, Amunanti fait appel au Groupement d'Employeur Profession Sport et Loisirs 75 qui met à disposition une salariée, bénéficiant d'un Parcours Emploi Compétence, qui prend en charge la coordination et l'animation des cours réguliers. L'association a recours à des subventions publiques des villes et de l'État, ainsi qu'à des subventions privées pour des projets précis ;

La structure propose également des prestations pour d'autres organismes (associations, centres, CE...).

L'association vit grâce aux contributions des bénévoles, et aux prêts de salles et de matériels de ses partenaires.

Pour en savoir plus sur le projet : <https://amunanti.com/>



.....ACTIVITÉS NON CLASSÉES

Un autre secteur à forte proportion d'établissements de l'ESS est celui des "non classés", identifié par le code NAF 94.99z, correspondant aux "autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire". Une variété de structures peut être inscrite dans ce secteur, qui regroupe des structures dont les activités sont multiples et pour lesquelles aucun des autres codes d'activité n'est adapté pour les classer. Sous ce secteur d'activité on y trouve notamment les têtes des réseaux et fédérations, des structures d'éducation populaire et de l'insertion par l'activité économique.

En région francilienne, 28,2% des structures de l'ESS rentrent dans cette catégorie. Cette proportion légèrement plus élevée qu'au niveau national s'explique en grande partie par la présence de nombreuses structures d'éducation populaire dans la région ainsi que par la présence de sièges et de fédérations.

Le secteur est en outre à l'initiative de plus d'un emploi sur dix dans l'ESS francilienne (11,8%).

PORTRAIT

La Ligue de l'enseignement Île-de-France

Le réseau de la Ligue de l'enseignement en Ile-de-France est constitué de huit fédérations départementales accompagnant 2500 associations locales regroupant plus de 100 000 bénévoles. Il s'agit d'un réseau d'entreprises associatives de l'ESS qui emploie près de 2 500 ETP en Ile-de-France qui animent un mouvement d'Education Populaire à l'œuvre depuis 150 ans dans l'ensemble du pays.

La ligue de l'enseignement de la région Île-de-France assure des missions de représentation, de coordination et de mutualisation. Elle représente ainsi ses huit fédérations départementales constituantes auprès de divers organismes régionaux cherchant à établir un dialogue constructif entre la société civile organisée et les pouvoirs publics.

En convention avec les pouvoirs publics, les comités d'entreprises et la CAF, la Ligue de l'enseignement favorise le départ en vacances des enfants, des jeunes et des familles en diffusant sous la marque « Vacances pour tous » des offres de séjours éducatifs en France ou à l'étranger.

Elle relaie au niveau régional les actions des fédérations départementales en s'attachant notamment à coordonner la formation des animateurs volontaires BAFA/BAFD qui travaillent dans ces centres de vacances et de loisirs ainsi que dans les ateliers périscolaires, soient près de 1500 animateurs volontaires formés chaque année.

Elle garantit devant l'Agence du Service Civique le respect des conventions d'accueil de 500 jeunes engagés dans un Service Civique dans le réseau des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement d'Ile-de-France et elle coordonne l'organisation des formations civiques de ces jeunes volontaires ainsi que de leurs tuteurs. Elle accompagne le développement de plusieurs dizaines d'associations de jeunes mineurs en organisant chaque année la journée régionale des Juniors Associations.

Depuis plus de dix ans le réseau associatif de la Ligue de l'enseignement Ile-de-France intervient sur la formation citoyenne des lycéens et collégiens en organisant régulièrement des journées régionales d'échange de pratiques sur les différentes thématiques de l'engagement associatif d'utilité sociale. Dernièrement en convention avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (Dilcrah), le réseau de la Ligue de l'enseignement forme des référents professionnels animant des modules de formation et de sensibilisation des jeunes aux valeurs de la République.

L'ensemble des fédérations départementales s'investit dans le développement de relations intergénérationnelles dans le cadre notamment de la Conférence des financeurs (Loi sur le vieillissement de la population et la lutte contre l'isolement des seniors) pour accentuer le développement du dispositif « Lire et faire Lire » qui s'appuie aujourd'hui sur 5 000 bénévoles lecteurs pour animer des ateliers de lecture sur les temps scolaires et périscolaires.

Pour en savoir plus : <https://laligue.org/>

.....ENSEIGNEMENT

Un autre secteur d'activité non négligeable au sein de l'ESS est celui de l'enseignement, auquel appartiennent 8,96% des structures employeuses de la région. Ce secteur comprend une variété de structures dont les activités sont centrées autour de l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire général, technique ou professionnel, post-secondaire, supérieur ou non supérieur, mais aussi la formation continue pour les adultes et des formations culturelles et sportives. Au sein de

l'économie privée, plus de trois établissements sur dix appartenant à ce secteur relèvent de l'ESS.

L'enseignement représente également une part importante de l'emploi dans l'ESS francilienne (à hauteur de 15,8%). Près de sept personnes sur dix travaillant dans ce secteur se consacrent à l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

PORTRAIT

Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République (ESPER)

Créé en 2010, l'ESPER (économie sociale partenaire de la République) est un acteur majeur engagé pour l'Ecole de la République et acteur incontournable de l'éducation des jeunes « à et par » l'ESS sur les territoires. L'association est d'ailleurs signataire de plusieurs accords-cadres depuis 2013, avec les Ministères en charge de l'Education nationale et de l'ESS, au niveau national et sur les territoires.

L'ESPER agit en faveur de la découverte des valeurs et pratiques citoyennes et des entreprises de l'ESS, par la pratique en milieu scolaire, en agissant avec et s'appuyant sur ses correspondants régionaux, les organisations membres et partenaires, au niveau local et national.

Les premiers acteurs membres de l'ESPER se sont réunis dès le début autour de la volonté de faire la promotion de l'ESS en partant de plusieurs constats :

- L'ESS n'est que très peu enseignée à l'Ecole alors que les principes citoyens de l'ESS sont une réponse aux vivre ensemble.
- Il y a besoin de soutenir l'engagement.
- Le renouvellement des acteurs de l'ESS doit être accompagné, tout en répondant aux problématiques d'insertion professionnelle.

L'ESPER met à disposition des outils pédagogiques et propose des projets comme la « Semaine de l'ESS à l'Ecole », le portail « Ressourc'ESS » et le dispositif « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'Ecole », et propose des accompagnements bénévoles des élèves et les acteurs éducatifs.

Par exemple, « Mon ESS à l'Ecole » consiste en la création, en classe, d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire par des collégien.nes en cycle 4 (de la cinquième à la troisième), des lycéen.nes, qu'ils soient en filière agricole, générale, technologique ou professionnelle, et étudiant.es en MFR.

La démarche de « Mon ESS à l'Ecole » a pour vocation de responsabiliser les jeunes en faisant d'eux des acteurs à part entière d'un projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale.

En Île-de-France, la CRESS coordonne le dispositif. Ce sont entre 10 et 15 classes qui sont ainsi sensibilisées par an dans la Métropole du Grand Paris, soit plus de 350 élèves.

L'association réunit 44 organisations agissant dans le champ de l'Education (mutuelles, associations, coopératives et syndicats), s'appuyant sur un socle de fondements et des valeurs de « Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Laïcité ». Les organisations sont engagées dans les champs de l'éducation populaire, du handicap, la formation, le syndicalisme ...

L'ESPER est animée par un Conseil d'Administration, une équipe salariée, de Correspondants régionaux bénévoles ... Elle s'appuie et agit avec les organisations membres et partenaires de l'ESS.

Pour en savoir plus : <https://lesper.fr/>

.....SANTÉ HUMAINE

Le secteur de la santé humaine regroupe tous les établissements médicaux et de soins, tels que les centres de santé, les hôpitaux, les services de soins à domicile, etc.

Si au sein de l'ESS francilienne, la proportion d'établissements employeurs dans le secteur de la santé humaine n'est que de 2,79%, il convient de noter la répartition inégale de ces établissements sur le territoire : à Paris et dans le département des Hauts-de-Seine, 8,67% et 8,35% des établissements de santé privés relèvent de l'ESS.

Caractérisé par une forte féminisation, le secteur de la santé humaine comprend 11,5% des emplois de l'ESS de la région, soit un peu plus que la proportion nationale qui est de 7,5%. Il présente un fort potentiel de création d'emplois dans les années à venir, compte tenu des évolutions sanitaires et démographiques qui ont eu lieu ces dernières années.

PORTRAIT

Association communautaire santé bien-être (ACSBE)

L'Association Communautaire Santé Bien-Être (ACSBE) a été fondée il y a 30 ans dans le quartier prioritaire du Franc Moisin à Saint-Denis avec pour mission d'accompagner les habitant.es du quartier dans toutes les questions liées à l'accès au droit à la santé.

Le projet est le résultat d'un diagnostic de santé communautaire des habitant.es du quartier, réalisé par une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un appel à projets de la ville de Saint-Denis.

Après plusieurs années de partenariat avec un cabinet de médecins généralistes libéraux, l'association a décidé d'intégrer directement les soins dans sa structure, en créant le centre de santé communautaire La Place Sante en 2011, un centre qui cherche à s'appuyer sur les ressources et les compétences présentes dans la communauté pour répondre aux problématiques sociales et économiques de ses patient.es.

La Place Santé a pour mission d'améliorer la santé des habitant.es des quartiers du Franc Moisin, Bel Air et Stade de France par la réalisation de diverses activités. En matière de soins, le centre propose des consultations de médecine générale, de gynécologie médicale et de puériculture. Le centre apporte également un accompagnement, par ses médiateur.rices de santé, pour l'accès aux droits de santé, en accompagnant les habitant.es dans l'ouverture de leurs droits, dans la constitution de dossiers de retraite, dans l'accès aux droits des personnes handicapées, etc.

Dans une démarche de prise en charge globale des habitant.es, La Place Santé s'appuie sur les soins mais aussi sur un accompagnement du public, avec un accent particulier sur le collectif et sur les professionnel.les de la communauté, en proposant un appui sur les questions sociales et économiques, des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé et une série d'ateliers qui permettent de travailler les problématiques de santé autrement.

L'équipe de La Place Santé est composée de 20 à 25 salarié.e.s, dont une infirmière de pratiques avancées, des psychologues, des médiateur.rices de santé, des médecins généralistes et des accueillant.es.

Avec un aspect important de proximité et d'ancrage territorial, La Place Santé reçoit plus de 4000 patient.es par an, la plupart provenant du quartier. Ses patient.es sont d'âge variable, mais il y a une forte présence de jeunes et de personnes en situation de précarité.

En termes de gouvernance, la structure est en train de passer du statut associatif au statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Les technicien.nes sont actuellement impliqués dans la prise de décisions stratégiques, mais un bureau est le principal organe de gouvernance en lien avec la direction. La transformation en SCIC permettra une plus grande participation des salarié.e.s grâce à un collège qui leur sera dédié. La SCIC permettra également d'impliquer plus fortement les usager.es qui, jusqu'à présent, participaient peu au processus décisionnel de la structure. Les collectivités et les partenaires pourront également être associés à la prise de décision grâce à ce nouveau statut juridique.

Le centre entretient un partenariat fort avec la collectivité locale et s'inscrit dans la dynamique du territoire en matière de santé. La collectivité, quant à elle, soutient la structure et intervient sur des besoins spécifiques, comme la question du foncier.

La Place Santé s'inscrit également dans le territoire par le biais d'un travail commun avec d'autres associations du quartier, vers lesquelles le centre réoriente ses patient.es afin de répondre à des problématiques qui ne relèvent pas de leur expertise.

Pour en savoir plus : <http://acsbe.asso.fr/>

.....SERVICES DIVERS

L'un des secteurs les moins investis par les acteurs de l'ESS est celui des services divers, qui comprend le commerce, l'information et la communication, les transports, le soutien aux entreprises ainsi que d'autres activités.

Dans la région francilienne, 9,7% des établissements employeurs de l'ESS appartiennent à ce secteur, qui est fortement dominé par l'économie privée traditionnelle. Il est également source de 9,8% des emplois de la ESS francilienne, dont près d'un tiers relève des entreprises de taille moyenne. Le secteur présente un fort potentiel de développement dans la région grâce au caractère innovant des entreprises de l'ESS et à l'émergence de nouvelles filières autour de la transformation écologique et énergétique, comme la cyclo-logistique, les circuits courts ou encore le réemploi.

PORTRAIT

Plateau Urbain

La société coopérative d'intérêt collectif Plateau Urbain a pour objet l'élaboration et la mise à disposition de solutions d'ingénierie, de gestion et de commercialisation permettant de redonner un usage à des surfaces immobilières vacantes. Ces solutions portent notamment sur la mise en relation de l'accompagnement stratégique et opérationnel de propriétaires et gestionnaires - investisseurs, sociétés foncières, collectivités, particuliers, etc - et de porteurs de projets économiques, sociaux ou culturels.

La SCIC redonne de la valeur d'usage à des bâtiments non occupés en les mettant à disposition de structures de l'ESS, associations, porteurs de projets économiques, sociaux ou culturels moyennant une redevance en moyenne 30 à 70% moins chère que sur le marché immobilier classique. Elle conduit également des études de faisabilité d'occupation temporaire pour accompagner les acteurs du secteur public et privé (propriétaires, collectivités, aménageurs, collectifs, porteurs de projet associatif et culturel) dans la définition de stratégies d'urbanisme transitoire dans les territoires, sur tous types de contextes fonciers.

Plateau urbain est né d'un double constat : celui des difficultés rencontrées par de trop nombreux acteurs de la création culturelle, économique et sociale à trouver des lieux pour mener à bien leurs projets, et adaptés à leurs besoins et leurs moyens et celui de la présence d'une vacance structurelle de l'immobilier tertiaire en Ile-de-France (3,6 millions de m2 de bureaux vacants en 2013). La conviction des associés est qu'il est crucial de satisfaire cette demande, pour permettre à ces innombrables porteurs de projet de contribuer par leur talent et leur énergie au développement culturel, économique et social de notre société.

Les objectifs principaux de la structure sont :

- Lutter contre la vacance des surfaces immobilières et des équipements
- Favoriser l'accessibilité à des locaux en ville pour des structures et personnes aujourd'hui exclues du marché immobilier.
- Agir comme catalyseur de la création culturelle, économique et sociale
- Créer un nouveau type d'usage dans une temporalité urbaine non exploitée (avant-projet, projet urbain ou autre)

La coopérative possède une gouvernance de type collégiale et repose comme toute SCIC sur le principe suivant : un sociétaire = une voix.

Il existe 4 collèges de vote :

- Collège de salariés dont le vote est pondéré à 45%
- Collège de bénéficiaires dont le vote est pondéré à 20% (collectivité, aménageur, développeur, porteur de projet)
- Collège experts dont le vote est pondéré à 20% (urbanistes, professionnels de l'immobilier, architectes,...)
- Collège soutien dont le vote est pondéré à 15% (investisseurs, Mécénat, partenaires)

Plateau Urbain noue des relations étroites avec les acteurs du territoire et les citoyens avec ses projets. Par exemple, La Halle Girondins, ancienne fumisterie du 7^{ème} arrondissement de Lyon mise à disposition par le Groupe SERL, accueille 28 artistes et artisans depuis juin 2020. Toute l'année, de nombreux événements sont organisés dans le jardin de ce tiers-lieu vivant : marchés, portes ouvertes, festivals... Le projet préfigure les usages d'un futur pôle socioculturel, déployé au cœur du quartier.

Plateau Urbain porte également des projets mixtes comme le Village Reille, tiers-lieu mixte porté en partenariat avec les associations Aurore et Caracol. Depuis janvier 2021, il prend vie dans l'ancien couvent des sœurs franciscaines du 14ème arrondissement, mis à disposition par In'li et Emerige. Avec 3 500m² d'espaces intérieurs et 3 500m² d'espaces extérieurs, le couvent rassemble 48 structures aux activités diverses dans un projet collectif et interculturel. Pas moins de 60 jeunes sont hébergés et accompagnés au sein du centre d'hébergement et de stabilité Albert 1er porté par l'association Aurore, tandis que l'association Caracol réunit étudiants, jeunes actifs et réfugiés au sein d'une colocation solidaire. Le Village Reille accueille des manifestations artistiques ponctuelles diverses, dont certaines sont portées par le collectif d'artistes résidents Reill'On.

Implanté sur l'est parisien, à Montreuil, Opale, ancien centre administratif municipal de plus de 10 000m² accueille plus de 200 structures issues des milieux artistiques, artisanaux, associatifs, ou encore de l'économie sociale et solidaire. En constante évolution, Opale est un espace de créativité, de rencontres et de solidarité qui décloisonne les usages de la ville et recrée du lien entre ses habitants.



Pour en savoir plus : <https://www.plateau-urbain.com>

.....AGRICULTURE ET INDUSTRIE

Ce secteur d'activité regroupe les activités de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de l'industrie et de la construction. Les premières comprennent toutes les activités de culture et d'élevage, la chasse, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture. L'ESS est présente dans ce secteur majoritairement sous la forme de structures de coopération et de mutualisation.

Les activités industrielles comprennent diverses structures : industries extractives et manufacturières, de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, ainsi que de production et de distribution d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de traitement des déchets. L'ESS participe à ces activités surtout par le biais de coopératives agroalimentaires et manufacturières,

et de structures qui produisent et distribuent des énergies renouvelables ou qui assurent la gestion des déchets.

Enfin, les activités de construction, qui comprennent également les activités de rénovation et de réparation, sont moins investies par l'ESS ; elle y est présente essentiellement par le biais des coopératives d'artisans du BTP.

En région francilienne, seulement 0,4% des établissements et 0,8% des emplois de l'ESS correspondent à ce secteur d'activité, une proportion qui peut s'expliquer par le caractère urbain du territoire, qui entraîne la présence de très gros volumes d'emplois sur d'autres secteurs d'activité.

PORTRAIT

Compagnons bâtisseurs Île-de-France

L'activité principale de la déclinaison francilienne des compagnons bâtisseurs, créée en 2012, est l'installation et l'animation d'ateliers de quartier. La quinzaine d'ateliers franciliens sont essentiellement implantés dans les quartiers en difficulté ciblés par des dispositifs de soutien à la rénovation urbaine (Projet de rénovation Urbaine ou Programme National pour la Rénovation urbaine).

Ces ateliers s'installent en pied d'immeuble pour générer une dynamique d'entraide entre les habitants du quartier. Pour ce faire, les ateliers proposent plusieurs activités comme des cours de bricolage hebdomadaires, le prêt d'outillage, le dépannage pédagogique qui consiste à réaliser des tâches ponctuelles avec les habitants pour leur transmettre les compétences et les chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA). Les ARA consistent à accompagner les habitants dans la réalisation de travaux d'entretien du logement comme la remise à neuf d'une pièce. La méthode d'intervention consiste à réaliser les travaux dans un cadre collectif où, par exemple, 3 ou 4 habitants planifient et réalisent des travaux dans trois ou quatre appartements. La réalisation collective des travaux est au cœur de l'activité des ateliers de quartier.

L'ambition des ateliers est de susciter une dynamique d'entraide en favorisant les conditions d'implication de l'habitant et la transmission des connaissances. La plupart des ateliers fonctionnent au quotidien avec un animateur technique (professionnel du bâtiment formé à l'animation) et un ou deux services civiques. De plus, un ou deux jours par semaine, un animateur habitat est présent pour préparer le terrain et faire la pédagogie du projet.

Les Compagnons Bâtisseurs inventent aussi de nouvelles formes d'intervention. C'est le cas de l'organisation des « Chasses aux fuites » créée en partenariat avec Véolia. La Chasse aux fuites consiste, dans un premier temps, à donner les outils aux habitants d'environ 200 logements pour réaliser un autodiagnostic sur la consommation d'eau et identifier d'éventuelles fuites. Sur la base du diagnostic, les réparations ont lieu les deux semaines suivantes en autoréparation accompagnée. Quelque temps plus tard, les habitants sont réunis pour évaluer le gaspillage et les coûts évités. Pour illustrer, une chasse aux fuites menée sur une copropriété de Clichy avec 180 ménages a permis d'éviter le gaspillage d'environ 15 000 euros d'eau par an.

Certains ateliers des Compagnons bâtisseurs sont plus spécifiques comme le BricoBus de Paris. Ce bus intervient sur le parc de logements de Paris Habitat et s'adresse aux personnes âgées. L'objectif est de réaliser les petits travaux locatifs que les personnes âgées peuvent avoir du mal à entreprendre elles-mêmes, comme changer une tringle à rideau, réparer une fuite ou l'étagère cassée d'une armoire. L'intervention consiste à réaliser trois passages espacés d'une quinzaine de jours pour diagnostiquer les problèmes et effectuer les réparations nécessaires. A la fin, les bénéficiaires sont invités à s'investir dans le tissu associatif local conformément à l'ambition de développement de l'entraide locale ancrée dans le projet des Compagnons bâtisseurs.

Les ateliers et l'ensemble des activités sont totalement gratuits pour les habitants. Le modèle économique repose sur la participation de nombreux partenaires comme les collectivités, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et les bailleurs sociaux. Pour ces derniers, ces ateliers de quartier sont un outil pour éviter des coûts liés aux dégradations des logements mal entretenus. Enfin, les Compagnons Bâtisseurs reçoivent également des subventions de la fondation Abbé Pierre et de Véolia Eau Solidaire, la fondation Macif et d'autres.

Aujourd'hui, l'association emploie 24 salariés pour faire vivre l'ensemble des ateliers aux côtés des services civiques et évidemment des habitants. Ils peuvent aussi compter sur le soutien de bénévoles qui peuvent se déplacer sur différents ateliers. Ils ont réalisé 120 ARA en 2018 parmi bien d'autres activités. Pour donner un ordre d'idée, un atelier bien implanté peut desservir jusqu'à 1000 logements si la dynamique territoriale créée est forte. L'ancrage territorial est au cœur de l'activité des ateliers et de son projet.

Les projets de développement de moyen terme des Compagnons Bâtisseurs en Île-de-France sont orientés vers la création d'une plateforme de formation capable de fournir une double formation sur les métiers du bâtiment et les métiers de l'intervention auprès de publics en difficulté.

Pour en savoir plus : www.compagnonsbatisseurs.eu/iledefrance

.....ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE

Ce type d'activité couvre toutes les activités de collecte et de redistribution des fonds en dehors du financement de la sécurité sociale et des caisses de retraite. Le secteur comprend essentiellement les activités des banques, des fonds d'investissement et des sociétés d'investissement.

Les activités d'assurance comprennent l'assurance vie et l'assurance sur tout type de risques, les activités de réassurance et des caisses de retraite.

Dans la région, 6,1% des établissements de l'ESS relèvent de ce secteur, ce qui est légèrement inférieur à la proportion nationale (9,1%). Ces structures sont notamment des banques coopératives et des mutuelles d'assurance et de complémentaire santé.

Le secteur est à l'origine de 9,7% des emplois de l'ESS francilienne, une proportion similaire à celle du niveau national (10,3%).

PORTRAIT

Groupe UP

Le Groupe Up est une entreprise dont la maison mère est une coopérative créée en 1964 par des militants syndicaux, dans le but de permettre à des salarié.es de se restaurer dans de bonnes conditions, à l'heure du déjeuner. Elle a ainsi créé le titre-restaurant Chèque Déjeuner.

Aujourd'hui, le groupe est présent dans 22 pays et propose différentes solutions de paiement qui permettent aux entreprises et aux collectivités locales d'agir pour améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salarié.es et des citoyen.nes dans les territoires. Généralement mis en place dans le cadre d'un dialogue constructif avec les parties prenantes, ces moyens de paiement sont, pour la majorité, exonérés de cotisations sociales et fiscales et contribuent à l'animation de la dynamique économique des territoires sur lesquels ils sont dépensés.

Les solutions proposées par Up visent à répondre à cinq grands enjeux sociaux :

- Offrir une alimentation saine pour tous et toutes, favorisant la qualité de vie des salarié.es et des agents de la fonction publique et leur permettant de prendre une vraie pause déjeuner de qualité, entre collègues, à proximité de leur lieu de travail ou en déplacement, à moindre coût.
- Promouvoir une consommation responsable, en donnant au plus grand nombre les moyens d'être acteur-riche de sa consommation et en permettant à chacun d'accéder à une variété de commerces de proximité.
- Garantir l'accès à la culture pour tous et toutes, en proposant des solutions qui favorisent la diversité artistique et contribuent à la vitalité des lieux culturels.
- Collaborer à un meilleur équilibre de vie, en concevant des solutions qui peuvent être utilisées dans un large réseau de partenaires facilitant la politique sociale des organisations.
- Contribuer à une meilleure cohésion sociale et territoriale.

Avec près de 24 millions de bénéficiaires, le groupe Up propose des solutions telles que le titre restaurant UpDéjeuner®, les titres cadeau-culture UpCadhoc®, le Chèque Culture ou Chèque Lire®, ou encore le CESU Chèque Domicile. Pour les collectivités territoriales, le groupe propose les chèques d'accompagnement personnalisés Chèques de Services® et les dispositifs digitaux de versement des aides sociales et des subventions comme UpCohésia® et UpEpass®.

Fidèle à son modèle coopératif, la maison mère du groupe Up appartient à 100% à ses salarié.es et ses bénéfices sont partagés équitablement entre tous. Sa gouvernance suit le principe "une personne, une voix", impliquant plus de 800 hommes et femmes à tous les stades de ses décisions stratégiques. Le conseil d'administration de la coopérative est composé de 12 membres salarié.es élu.es en assemblée générale, de 3 membres représentant les partenaires sociaux et de 3 membres représentant le CSE.

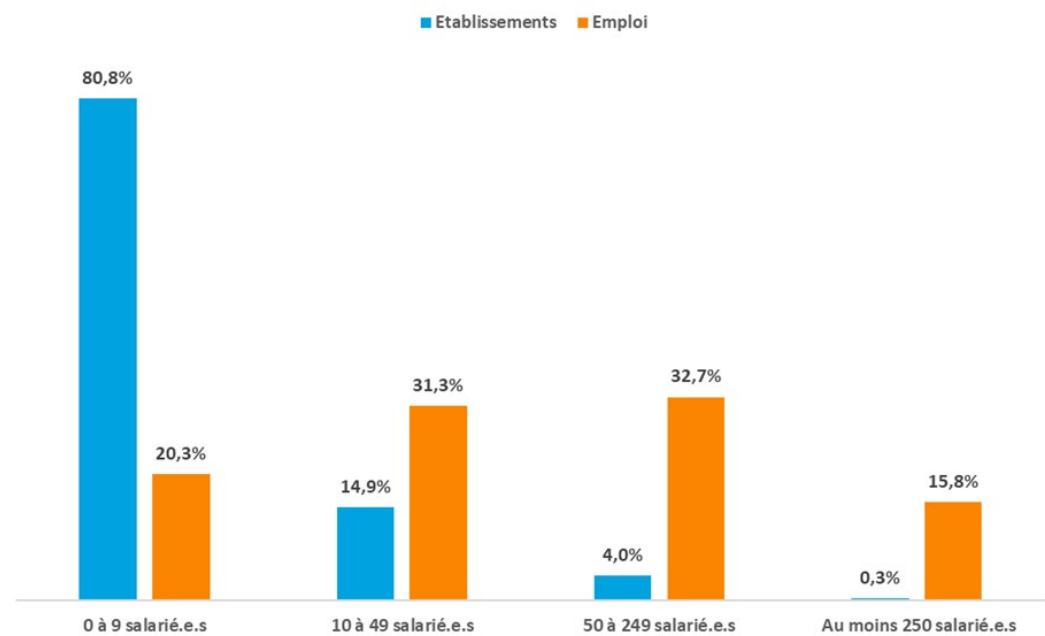
Partageant les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, le groupe Up s'engage pour une croissance durable et responsable en plaçant l'humain au cœur de l'économie.

TAILLE DES STRUCTURES

Quatre catégories d'entreprises sont définies en fonction du nombre d'emplois : les microentreprises qui comptent moins de 10 emplois, les petites entreprises qui comptent entre 10 et 49 emplois, les moyennes entreprises qui comptent entre 50 et 249 emplois et les grandes entreprises qui comptent 250 emplois ou plus.

Contrairement à ce qui pourrait être imaginé, l'économie privée classique compte une plus grande proportion de microentreprises dans la région : 87,47% contre 80,77% des établissements de l'ESS appartenant à cette catégorie.

GRAPHIQUE 3 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENTS ET D'EMPLOIS SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE DANS L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE



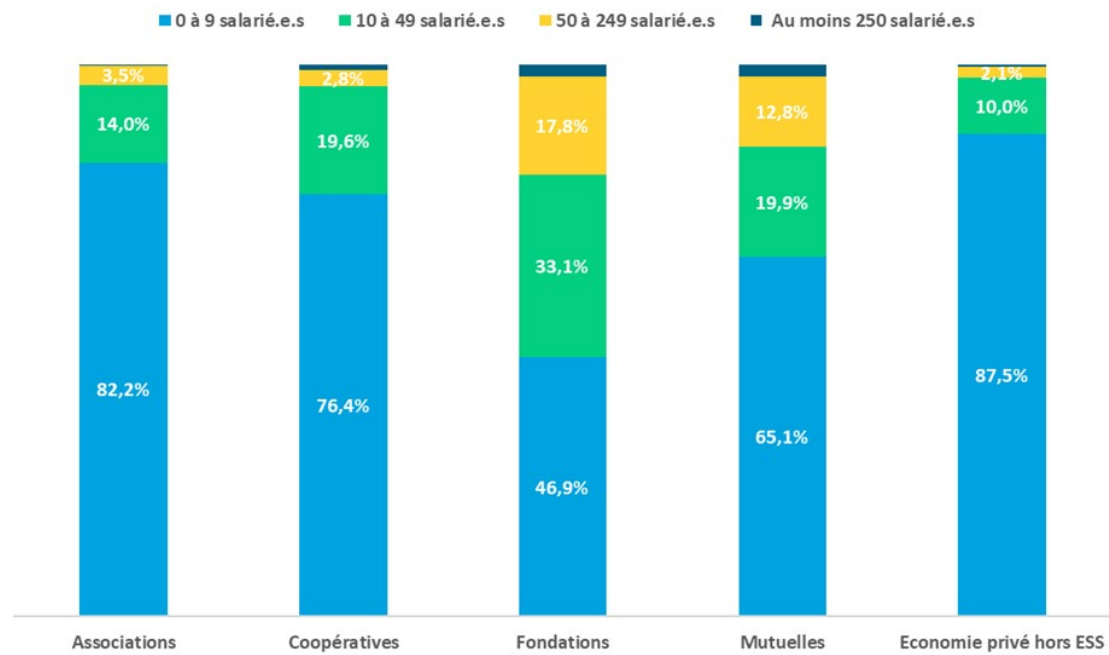
Ces données permettent également d'observer que le nombre moyen d'emplois dans les établissements de l'ESS est plus élevé que celui des établissements de l'économie privée classique, correspondant en moyenne à 13 et 9 salarié.es par établissement respectivement.

En ce qui concerne le nombre d'emplois créés par chaque catégorie d'entreprise, une plus grande uniformité est observée dans les établissements appartenant au périmètre de l'ESS : les petites et moyennes entreprises sont responsables de la création de plus de 60% des emplois au sein de ce type d'économie. Au contraire, dans l'économie privée classique, on observe un phénomène de

concentration dans la mesure où les grandes entreprises, qui ne constituent que 0,41% des établissements privés classiques de la région, regroupent plus de 28% des emplois, ce chiffre atteignant 43,21% dans les Hauts-de-Seine.

La forte proportion d'entreprises ayant moins de neuf salariés dans l'ESS peut être interprétée comme une conséquence du poids des associations dans ce type d'économie ; huit associations sur dix correspondent à la catégorie des microentreprises. Cette proportion diminue considérablement lorsque l'on considère les fondations et les mutuelles.

GRAPHIQUE 4 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE EN ÎLE-DE-FRANCE



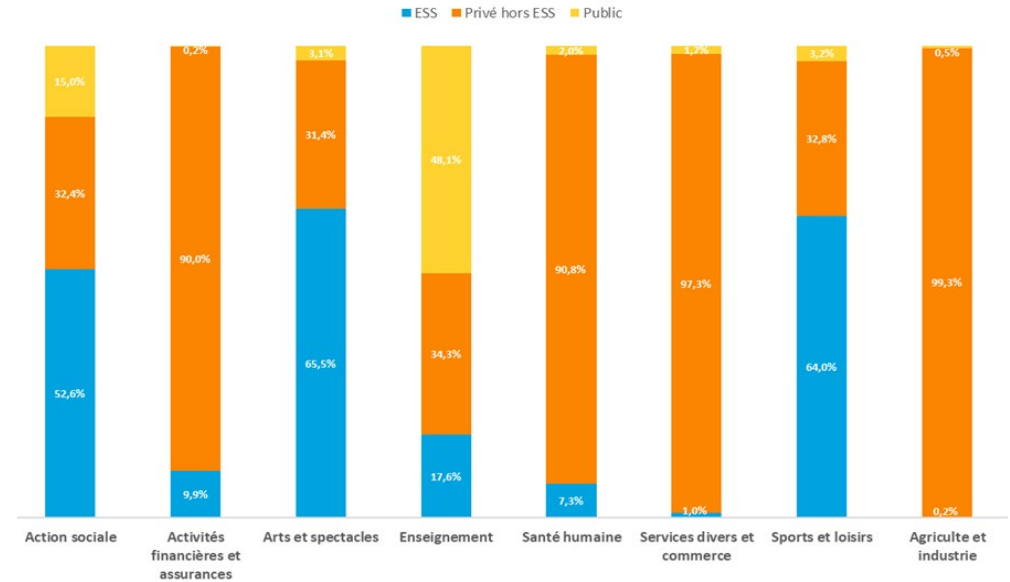
Sources : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE Flores 2019

PLACE DE L'ESS DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FRANCILIENNE

L'ESS représente 6,9% des établissements de la région et 7,2% des emplois. Au sein de l'économie privée, cette proportion s'élève à 7% des établissements et à 9,2% des emplois.

Sa présence dans les différents secteurs d'activité est variée, avec une empreinte particulièrement forte dans les secteurs de l'action sociale, des arts et spectacles et des sports et loisirs.

GRAPHIQUE 5 : PART D'ÉTABLISSEMENTS ESS DANS L'ÉCONOMIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

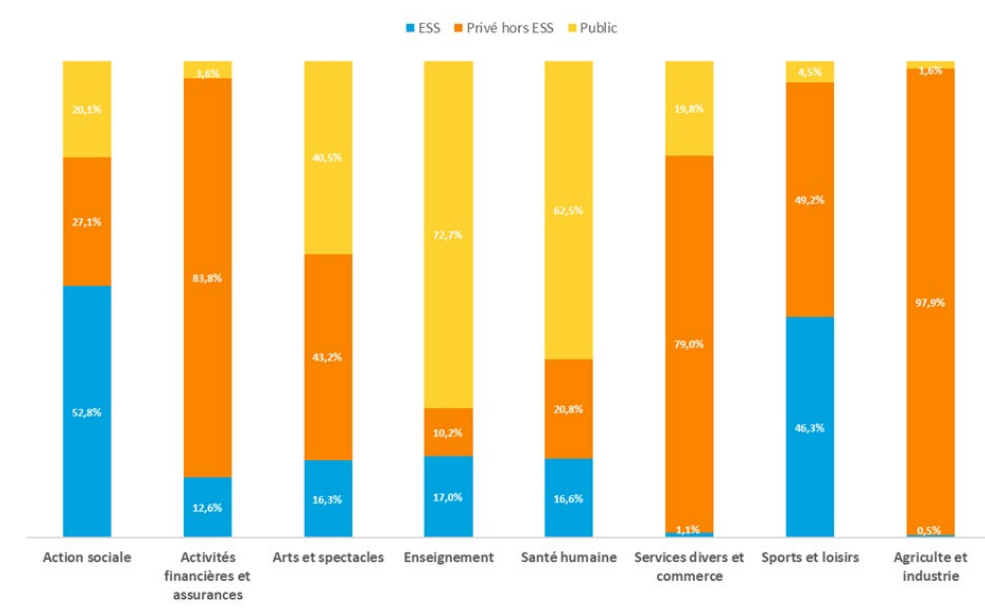


L'ESS représente plus de deux tiers des établissements d'art et spectacles et de sports et loisirs. Dans l'action sociale, une structure sur deux appartient à l'ESS. Ce type d'économie est également très présent dans le secteur de l'enseignement avec 17,6% des établissements.

Bien que moins implantée dans des secteurs tels que les services et l'agriculture et l'industrie, l'ESS y est

présente: si ce type d'économie ne représente que 1% des établissements du secteur des services divers et 0,2% de ceux du secteur de l'agriculture et l'industrie, la région concentre respectivement 11,6% et 13,7% du nombre total d'établissements de l'ESS dans ces secteurs. Cette activité ne se manifeste pas de manière très visible en raison de la forte densité d'établissements privés classiques dans ces secteurs dans la région.

GRAPHIQUE 6 : PROPORTION D'ÉTABLISSEMENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE EN ÎLE-DE-FRANCE



L'ESS assume un rôle important dans le secteur de l'action sociale, où elle représente 52,8% des emplois. Elle représente également 46,3% des emplois dans le secteur des sports et des loisirs.

L'ESS compte plus d'un emploi sur sept dans l'éducation (17%), la santé humaine (16,6%) et les arts et spectacles (16,3%) et plus d'un emploi sur dix dans le secteur des activités financières et d'assurance.

Ces données présentées au niveau régional varient considérablement en fonction de la diversité des réalités

territoriales. Par exemple, les structures de l'action sociale sont plus présentes dans la grande couronne que dans la petite couronne et à Paris. Le secteur des arts et des spectacles est particulièrement développé à Paris et dans le département de la Seine-Saint-Denis. En matière de santé humaine, on observe une proportion plus importante d'emplois et de structures dans le département des Hauts-de-Seine. Ces différences en termes d'implantation de l'ESS sont le résultat de l'ancrage territorial de ses structures, qui cherchent à répondre aux besoins locaux en développant des activités variées pour y répondre.

Sources : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE Flores 2019

CONJONCTURE DE L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE

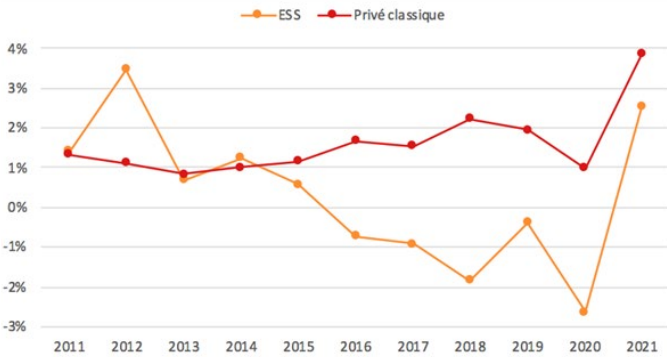
La crise sanitaire a eu un fort impact sur l'évolution des structures et des emplois dans l'ESS et a particulièrement touché les petites structures et certains secteurs d'activité concernés par les mesures mises en place, comme ceux des arts et spectacles et des sports et loisirs. Néanmoins, les données pour 2020 indiquaient déjà que l'ESS résistait

globalement mieux à ce choc que l'économie classique.

L'année 2021 a été marquée par la levée des restrictions sanitaires. Durant cette période, les chiffres confirment une forte dynamique de l'ESS, principalement en termes d'emplois.

Entre 2019 et 2021, on observe une stagnation du nombre d'établissements de l'ESS (-0,2%). Si en 2021, il y a eu une évolution favorable des établissements dans la région (+2,5), plusieurs départements sont encore loin de récupérer la baisse des établissements de 2020, contrairement au secteur privé classique qui affiche une croissance du nombre d'établissements de 3,8% à l'échelle régionale.

GRAPHIQUE 7 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ESS ET PRIVÉS HORS ESS EN ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 2011 ET 2021



Cette stagnation n'est pas forcément liée à la crise sanitaire, mais résulte de fragilités identifiées de long terme comme la baisse des emplois aidés et la compression des dépenses des collectivités locales, qui se traduisent par une baisse continue du nombre d'établissements de l'ESS depuis 2016.

En termes d'emploi, l'ESS fait mieux que son niveau avant la crise, avec une augmentation de 3%. Les données confirment le potentiel de l'ESS en matière de création d'emplois durables et sa résilience en temps de crise : en 2020, elle affichait une légère baisse du nombre d'emplois (-0,4%), contre -1,7% pour l'économie privée classique. Quant à cette dernière, si le nombre d'établissements a augmenté en 2021, cela ne s'est pas accompagné d'une forte création d'emplois (+1,7%).



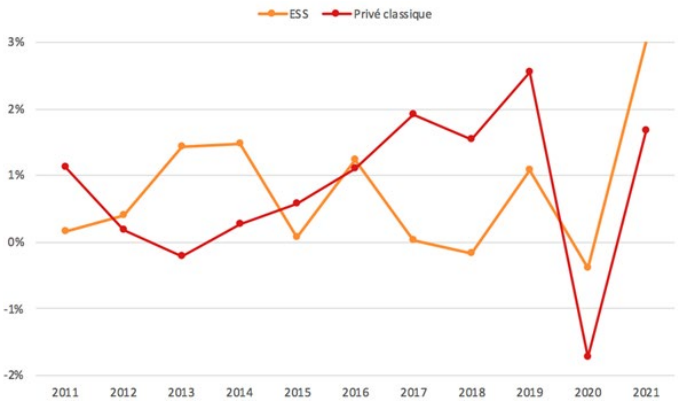
Pour autant, ces bons chiffres globaux ne doivent pas masquer la réalité des difficultés rencontrées par les structures de l'ESS, notamment les plus petites, au fil de ces dernières années. Le maintien de cette dynamique de création d'emplois dépendra du développement de dispositifs de soutien aux structures de l'ESS qui prennent en compte leurs spécificités, ainsi que d'une volonté politique de développer ce type d'économie.

Il est à souligner que le contexte de forte inflation peut avoir un effet très négatif sur la santé économique et financière des structures de l'ESS. Comme les entreprises classiques, celles-ci font ou vont faire face à des augmentations importantes de leurs charges (notamment en termes de coût de l'énergie), ainsi qu'à une pression sur les salaires (plusieurs secteurs d'activité connaissent d'ores et déjà des difficultés de recrutement).

Mais contrairement aux entreprises classiques, beaucoup de structures ESS ne pourront pas augmenter leurs prix, soit parce que leur modèle repose sur la subvention, soit parce que cela serait contraire à leur objet social (par exemple si elles s'adressent à des publics en situation

de précarité). Dans un contexte où les collectivités font elles-mêmes face à des augmentations drastiques de leurs dépenses, cela risque de conduire de nombreuses structures ESS à connaître des difficultés dans les mois et les années à venir.

GRAPHIQUE 8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS ESS ET PRIVÉS HORS ESS EN ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 2011 ET 2021



Sources : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE Flores 2019

LES EMPLOIS ESS

L'ESS est une source de création d'emplois non délocalisables sur les territoires dans des métiers porteurs de sens et d'avenir. Dans la région, l'ESS représente 441 673 emplois, soit 7,2% de l'ensemble des emplois et 9,2% des emplois de l'économie privée.

Les métiers exercés au sein de ce type d'économie sont variés. L'ESS est particulièrement dynamique dans les métiers du sport et des loisirs, de l'aide et des soins à domicile, de l'enseignement ainsi que dans les métiers du social.

LES SALAIRES DE L'ESS

Le salaire moyen dans l'ESS francilienne est de 3 210 euros bruts. Ce chiffre est supérieur au salaire moyen dans l'ESS au niveau national, qui atteint 2 703 euros bruts, et au salaire moyen dans l'économie privée classique, également au niveau national, qui correspond à 3 163 euros bruts. Il se situe seulement en dessous du salaire moyen dans l'économie privée classique francilienne, qui atteint 4 070 euros bruts.

Le même constat peut être fait en ce qui concerne le salaire horaire net médian : il s'élève à 13,50 euros dans l'ESS francilienne, alors qu'au niveau national il atteint 11,80 euros dans l'ESS et 12,40 euros dans l'économie privée classique. Le salaire horaire net médian du privé classique dans la région est supérieur de presque 2,00 euros (15,20 euros).

Dans la région, cet écart entre le salaire dans l'ESS et dans l'économie privée classique s'explique par l'écart salarial important au sein de cette dernière, où l'on observe une faible proportion d'emplois à très hautes rémunérations et une forte proportion d'emplois à bas salaires. Dans l'ESS l'écart salarial est plus faible en raison des principes de gestion établis par la loi : conformément au premier

article de la loi du 31 juillet 2014, les entreprises de l'ESS doivent réinvestir ses bénéfices dans le maintien ou le développement du projet.

Une autre explication à cette différence réside dans la nature des secteurs d'activité et des métiers les plus investis dans l'ESS : les métiers de l'action sociale, de la santé et de l'enseignement sont généralement sous-rémunérés et peu valorisés malgré leur caractère essentiel.

Les différences au sein de la région doivent également être prises en compte : alors que le salaire horaire net médian dans l'ESS de la région est de 13,50 euros, ce chiffre s'élève à 15,40 euros à Paris et baisse à 11,90 euros et 11,80 euros dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Ce phénomène témoigne la concentration des emplois hautement rémunérés à Paris.

Ces chiffres sont susceptibles de varier sensiblement dans les analyses à venir, compte tenu du contexte inflationniste actuel. Il sera intéressant de déterminer si les salaires de l'ESS ont suivi ou non le rythme de l'inflation.

CONTRATS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

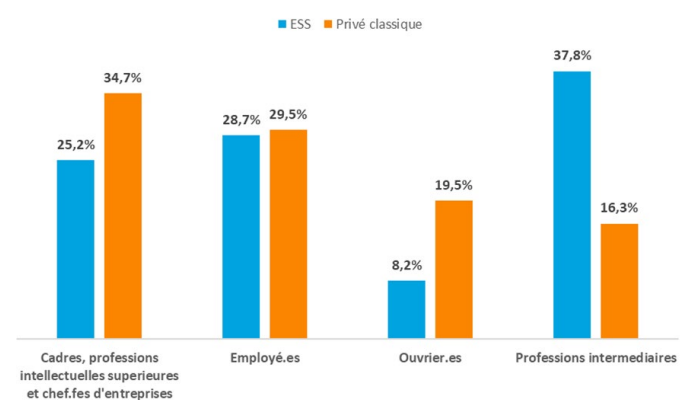
79,3% des contrats des structures ESS sont à durée indéterminée dans la région. Le restant de l'emploi est réparti sous forme de contrats à durée déterminée (9,7%) et d'autres types de contrats (comme les contrats d'insertion par exemple). L'économie privée classique compte un nombre plus élevé d'emplois en CDI (88,1% des emplois). Cette différence peut s'expliquer en partie par le rôle joué par l'ESS dans l'insertion, réalisée par le biais des CDD ou d'autres contrats. En outre, le manque de prévisibilité en termes financiers de certaines structures de l'ESS, notamment celles de plus petite taille, peut être à l'origine d'emplois en CDD.

Concernant les types d'emploi, près des trois quarts des emplois de l'ESS dans la région sont à temps plein. Si cette proportion est plus élevée qu'au niveau national (67,8%), elle est inférieure à la proportion d'emplois à temps plein dans l'économie publique (83,7%) et dans l'économie privée classique de la région (85%). Ces données reflètent la présence de l'ESS dans des secteurs et des métiers qui recourent fréquemment au travail à temps partiel.

Tant dans l'ESS que dans l'économie privée classique, les emplois ordinaires prédominent, représentant respectivement 94,5% et 96,5% du total des emplois. L'ESS est plus présente dans les contrats aidés, ce qui confirme son rôle dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, l'ESS francilienne compte une plus grande proportion de professions intermédiaires : il s'agit de professions occupant une position intermédiaire entre les cadres et les agent.es d'exécution, ouvrier.es ou employé.es. Les professions de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale entrent également dans cette catégorie. Un quart des emplois de l'ESS correspondent à des postes de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de chefs d'entreprise. Une minorité de professionnel.les de l'ESS (8,2%) sont des ouvrier.es ou ont des professions liées à l'agriculture.

GRAPHIQUE 9 : PROPORTION DE SALARIÉ·E·S PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN ÎLE-DE-FRANCE ET DANS L'ÉCONOMIE PRIVÉ CLASSIQUE



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE Flores 2019

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Dans la région, les femmes occupent 65,2% des emplois dans l'ESS. Ce chiffre est légèrement supérieur au niveau national, où 66,7 % des emplois sont occupés par des femmes. Cette féminisation de l'ESS peut s'expliquer par les métiers plus présents dans ce type d'économie : personnels enseignants, aides-soignant.es et autres métiers de l'action sociale..., métiers traditionnellement féminisés. Dans l'économie privée classique, au contraire, les femmes n'occupent que 42,4% des emplois de la région.

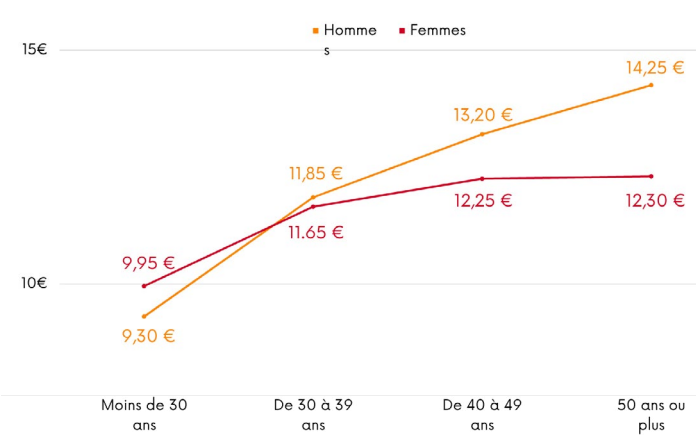
La forte présence des femmes dans l'ESS ne doit cependant pas être interprétée comme un signe d'égalité parfaite : en termes d'égalité salariale, il existe encore des écarts importants entre les hommes et les femmes tant dans l'économie privée classique que dans l'ESS. Dans la région, les femmes travaillant dans l'ESS gagnent 18,2% de moins que les hommes en moyenne pour un emploi à temps plein. Cette différence est plus élevée que dans l'économie privée classique, où l'écart est de 14,8%.

Au sein de l'ESS, cet écart de rémunération a plusieurs explications : premièrement, la forte présence des femmes dans des métiers sous-rémunérés et peu valorisés, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action sociale. Parallèlement, les femmes sont plus touchées par la précarité de l'emploi ; elles sont davantage nombreuses à occuper des emplois à temps partiel et des CDD.

Une autre explication de cette différence se trouve dans l'impact de la maternité sur la vie des femmes, qui ralentit la progression de leur carrière. Lorsque l'on observe les progressions de salaire en fonction de l'âge, les femmes décrochent aux alentours des 30 ans, ce que l'on appelle le « plafond de mère ». De même, dans l'ESS francilienne, seules 22,3% des femmes occupent des postes de cadres, alors que pour les hommes cette proportion s'élève à 31,7%.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes est plus important au niveau des plus hauts revenus : dans le premier décile, l'écart de salaire horaire moyen est de 13,5% en faveur des femmes, contre 24,2% en leur défaveur dans le dernier décile.

GRAPHIQUE 10 : SALAIRE NET HORAIRE MÉDIAN PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE DANS L'ESS EN ÎLE-DE-FRANCE



Source : Observatoire Régional de l'ESS - CRESS IDF d'après INSEE DNS 2019

FOCUS - LES CENTRES DE SANTÉ DE L'ESS

L'ESS a une valeur historique dans le secteur de la santé, notamment à travers l'héritage du mouvement mutualiste et de la charité chrétienne. Aujourd'hui, son rôle continue de s'affirmer à travers de nombreuses structures telles que les centres médicaux, dentaires, ophtalmologiques et polyvalents, les établissements d'hospitalisation, de services de soins de suite, de réadaptation et d'hospitalisation à domicile, ainsi que de nombreuses structures de l'action sociale et d'autres secteurs dont les activités apportent des bénéfices directs aux déterminants de la santé de la population.

Bien que la région francilienne bénéficie d'une forte densité de médecins libéraux et de chirurgien.nes-dentistes, cette offre se répartit de manière inégale sur le territoire et, par conséquent, une proportion importante de la population se trouve dans une zone où l'offre médicale est insuffisante. À ces inégalités territoriales s'ajoutent des inégalités sociales et économiques dans une région où les écarts de revenus sont plus prononcés.

L'accumulation de ces difficultés conduit une population plus fragile à renoncer aux soins, ce qui comporte de multiples risques à court et long terme et renforce davantage les inégalités.

La région est également touchée par les enjeux sanitaires présents à niveau national, à savoir la pénurie de professionnel.les de la santé, le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques. Dans ce contexte, le modèle des centres de santé apparaît comme une réponse possible à ces défis, et son intérêt pour l'amélioration de l'offre de soins et pour la réduction des inégalités de santé a été réaffirmé par l'État dans le plan Ma Santé 2022.

Ces structures de santé de proximité se caractérisent par la dispense de soins sans hébergement, principalement de premier recours. Les soignant.es exercent leur activité de manière regroupée en tant que salarié.es de la structure et peuvent participer à sa prise de décision grâce aux

formes juridiques de l'ESS. Les centres de santé sont ouverts à tout public, mais favorisent en particulier l'entrée des populations les plus vulnérables dans le parcours de soins, car ils maintiennent les tarifs médicaux du secteur 1, en évitant le dépassement d'honoraires, et acceptent de manière systématique le tiers-payant.

Leur ancrage territorial et leur proximité permettent également le développement d'une offre de soins adaptée aux besoins des habitant.es ainsi que l'amélioration de leur santé à travers diverses actions autour de la promotion de la santé, de l'éducation, de la sensibilisation, de la prévention et de l'accompagnement en matière de droit à la santé.

Cependant, ces structures sont confrontées à de nombreuses difficultés, principalement d'ordre financier, qui mettent en péril la pérennité de leurs activités. Cela conduit également à une dérive inquiétante du modèle, qui se traduit par la multiplication des centres dentaires associatifs dans des zones à forte densité d'offre, proposant principalement des soins non pris en charge par l'Assurance Maladie, comme les implants.

Dans ce contexte, la CRESS Île-de-France, en partenariat avec l'URIOPSS Île-de-France, a mené une étude pour mettre en lumière un certain nombre d'initiatives de centres de santé dans la région, leurs enjeux et leurs bénéfices pour les habitant.es à travers une série d'entretiens avec des acteurs tels que la Coopérative de santé Richerand,

l'ACSBE, l'UMIF, et la Croix Rouge Française, afin d'identifier les réponses que ce modèle peut apporter aux enjeux actuels du système de santé ainsi que les leviers d'action pour pérenniser ces structures. L'étude permet également de connaître les atouts des formes juridiques de l'ESS pour ce type de structure et les opportunités de collaboration entre l'ESS et les collectivités locales dans le domaine de la santé.



MÉTHODOLOGIE

L'Observatoire Régional de l'ESS travaille selon une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, élaborée au sein du réseau des CRESS. Cette méthodologie est basée sur un périmètre statistique de l'ESS, défini en lien avec l'INSEE et se fondant sur les statuts juridiques des structures employeuses. Le champ observé concerne les entreprises sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation.

L'observatoire travaille notamment à partir de plusieurs sources de l'INSEE : Le Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES), les Déclarations sociales nominatives (DSN) et le fichier Sirene. Il a également accès à la source ACOSS URSSAF entre 2010 et 2020 pour les données de conjoncture. Ces données peuvent être complétées par d'autres sources selon les sujets. L'Observatoire appuie par ailleurs ses analyses sur une observation qualitative, en lien avec les acteurs du territoire.

LA CRESS ÎLE-DE-FRANCE

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et solidaire (CRESS) d'Île-de-France est l'organisme de promotion et de représentation de l'ESS à l'échelle régionale. Porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public, elle appuie le développement et le maintien des structures et se mobilise pour la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s du secteur.

Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités :
www.cressidf.org

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ESS

L'Observatoire Régional de l'ESS est piloté par la CRESS Île-de-France. Son objet est d'œuvrer pour l'amélioration de la connaissance et la compréhension de l'ESS à l'échelle régionale. Il centralise les données quantitatives et qualitatives relatives aux structures, publie des études sectorielles et appuie l'élaboration d'actions publiques et privées.

L'Observatoire produit des analyses et des diagnostics en partenariat avec des acteurs du territoire (entreprises de l'ESS, collectivités...) pour mettre à disposition son expertise au service de l'élaboration des politiques publiques en faveur du développement de l'ESS. Il dispose à ce titre d'une offre de service mobilisable par les acteurs de la région Île-de-France.

Pour contacter l'Observatoire :
leo.voisin@cressidf.org

LES AUTRES PUBLICATIONS DE LA CRESS

[Le cahier des solutions locales et innovantes](#) : réalisé par la CRESS IDF, cet outil présente un panorama non exhaustif de solutions ESS innovantes dans différents domaines répondant aux besoins des collectivités territoriales.

[L'Atlas de l'ESS de la Métropole du Grand Paris](#) : réalisé dans le cadre du partenariat entre la CRESS et la Métropole du Grand Paris, ce travail a permis d'éditer un document détaillé sur l'ESS dans les différents Établissements Publics Territoriaux qui composent la Métropole. Mêlant analyses chiffrées et portraits de structures, cet Atlas a été publié en Juin 2020.

[Note de conjoncture sur l'ESS en Île-de-France](#) : Une note de conjoncture est parue en 2022 présentant les évolutions en termes de création d'établissements et d'emplois en 2021. Ce travail permet de connaître l'impact de la crise sanitaire sur les structures de l'ESS et de rendre compte des tendances dans la reprise des activités.

[La fiche synthèse ESS et lutte contres les violences conjugales](#) : Publiée en novembre 2021, cette fiche est basée sur des entretiens avec différentes structures qui prennent en charge les femmes victimes de violences conjugales. Ce travail permet de comprendre le rôle essentiel joué par ces structures pendant la crise sanitaire et met en évidence les enjeux du développement de leurs activités.

[Livrets thématiques de la transition écologique et énergétique](#) : Avec le soutien technique et financier de l'ADEME Île-de-France, la CRESS réalise une série de livrets thématiques destinés aux collectivités locales. L'objectif de ce travail est de montrer comment les structures de l'ESS sont des partenaires indispensables des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique et énergétique. Le premier livret, publié en septembre 2022, porte sur l'alimentation circulaire.

Ours : Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France – Mai 2023 -
Directeur de publication : Youssef Achour - **Auteur-ice-s** : Léo Voisin, Hully Dias - **Graphisme** : Juliette Poirier - **Photos et illustrations** : Pexels, Canva, Plateau urbain



www.cressidf.org
contact@cressidf.org



Avec le soutien de :

